

[CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION]

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2004-2005

[CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION]



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2004-2005

Vous pouvez obtenir de l'information complémentaire sur le Conseil supérieur de l'éducation en composant le (418) 643-3850 ou encore en consultant son site Internet, à l'adresse suivante : www.cse.gouv.qc.ca.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-44465-5
ISSN : 5923-4108
© Gouvernement du Québec, 2005

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation du Conseil supérieur de l'éducation.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 2004-2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

Jean-Marc Fournier
Québec, octobre 2005

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2004-2005 du Conseil supérieur de l'éducation.

Ce rapport contient une description générale du Conseil supérieur de l'éducation. Il fait également état des orientations, des objectifs et des indicateurs du Plan stratégique 2001-2003, plan mis à jour afin de prendre en compte les nouveaux objectifs de travail adoptés en remplacement de ceux déjà atteints. Le rapport rend compte des résultats obtenus au regard de l'ensemble des objectifs.

Au cours de l'année 2004-2005, en plus du rapport 2003-2004 sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues*, le Conseil a adopté les avis dont les titres respectifs sont : *Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec*, *Un nouveau souffle pour la profession enseignante* (élaboré à la suite d'une demande du ministre de l'Éducation), *Avis sur le projet de modification au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* et *Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation d'enseigner et sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement*.

En outre, les membres du Conseil se sont rendus dans la région de Lanaudière à l'automne afin de prendre le pouls des acteurs intéressés par l'éducation et leur permettre de faire part de leurs préoccupations. Le Conseil a produit un rapport synthèse de cette visite et l'a transmis au Ministre ainsi qu'à l'ensemble des organismes et groupes qu'il a rencontrés à Joliette.

Le Conseil a également fait l'objet d'un examen par la Commission parlementaire de l'éducation dans le cadre de son mandat de surveillance des organismes. À cette occasion, le Conseil a présenté aux membres de la Commission ce qu'il considère être les principaux enjeux et défis en éducation au Québec.

En outre, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a adopté l'avis *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*, et il a produit, à la demande du Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un avis portant sur des modifications au Règlement sur l'aide financière aux études, *Hausse des montants maximums des prêts et des niveaux d'endettement. Allocation pour l'achat de matériel informatique et exemption de base pour les montants reçus à titre de pension alimentaire*. De plus, il a préparé un mémoire dans le cadre du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial : *Les établissements d'enseignement collégial, un acquis de la société québécoise favorisant l'accessibilité aux études supérieures*.

Ces avis ainsi que le rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation constituent le cœur de la mission du Conseil supérieur de l'éducation et répondent aux objectifs inscrits dans son plan stratégique. Pour assurer la qualité de ces objectifs, l'organisme s'appuie sur la recherche, sur l'écoute des milieux et sur le regard pénétrant que permet la composition diversifiée des membres tant du Conseil que de ses commissions et comités.

L'importance que le Conseil accorde à cette diversité se traduit d'ailleurs dans les efforts qu'il fait pour faciliter la participation de personnes qui ne font pas directement partie des réseaux de l'éducation et de celles parmi ses membres qui ont des charges familiales.

En terminant, je tiens à saluer le travail des quelque cent membres du Conseil, de ses commissions et comités et du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études et à les remercier. Ces personnes permettent à l'organisme de produire des avis et des rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation qui, nous le croyons, influent sur les décisions ministérielles et servent de phares au milieu de l'éducation. Leur participation aux travaux représente entre dix et trente jours de réunions par année, en plus du temps qu'elles consacrent à la préparation de ces rencontres.

Conformément à sa loi constitutive, le Conseil a tenu dix réunions au cours de l'année. Les commissions, pour leur part, en ont tenu de quatre à sept et le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études en a tenu six.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Jean-Pierre Proulx
Sainte-Foy, juillet 2005

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

À titre de président du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité des informations et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Le Rapport annuel de gestion 2004-2005 du Conseil supérieur de l'éducation décrit fidèlement la mission de celui-ci et présente les orientations, les objectifs et les indicateurs du Plan stratégique 2001-2005, mis à jour au cours de l'année. Il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année.

À ma connaissance, les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables. Elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2005.

Le président,

Jean-Pierre Proulx

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation du Conseil supérieur de l'éducation	1		
1.1	Le Conseil	1		
1.2	Les commissions	2		
1.3	Le comité du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail	2		
1.4	Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)	2		
1.5	Le secrétariat et les ressources	2		
1.6	Les collaborateurs et les partenaires	3		
2	Résultats au regard du Plan stratégique 2001-2003	5		
	Orientation 1 : Proposer une réflexion prospective en s'appuyant sur une bonne connaissance de l'état et des besoins de l'éducation.	5		
	Orientation 2 : Fournir au ministre un éclairage novateur sur des questions, des enjeux et des phénomènes qui émergent dans le cadre de l'implantation des réformes ou qui les transcendent.	7		
	Orientation 3 : Livrer au ministre une réflexion critique ainsi que des orientations et des recommandations pour soutenir la prise de décision sur des modifications réglementaires envisagées, des projets de politique ou tout autre sujet de son choix.	13		
	Orientation 4 : Développer une culture de l'évaluation pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisme.	16		
3	Résultats au regard des retombées des publications	19		
3.1	La diffusion des publications du Conseil	19		
3.2	Les retombées des publications : intérêt et impact	20		
3.2.1	Quelques données générales	21		
3.2.2	Les rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation	22		
3.2.3	Les avis	24		
3.2.4	Les études et les recherches	34		
3.2.5	Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	35		
4	Autres aspects relatifs à la Loi sur l'administration publique	39		
5	Ressources humaines et financières	41		
5.1	Les membres du Conseil et de ses commissions	41		
5.2	Les membres du Comité du rapport annuel 2003-2004	45		
	Les membres du Comité du rapport annuel 2004-2005	46		
5.3	Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	47		
5.4	Le secrétariat	47		
5.5	Les ressources financières	48		
	Annexes	49		
	Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation	49		
	Code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	52		

1

PRÉSENTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

« C'est au Conseil supérieur de l'éducation que reviendra surtout la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle d'indiquer les changements à opérer et d'inspirer des plans à long terme. » (Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport*, t. I, 1963, n° 176, p. 107.)

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en 1964, en même temps que le ministère de l'Éducation¹, mais par une loi distincte qui confirme son autonomie.

Son rôle est de conseiller l'État et, au premier chef, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de faire le pont entre la population québécoise et le gouvernement sur tout ce qui concerne l'éducation. C'est un lieu de consultation et de réflexion critique, à l'intérieur des institutions démocratiques et à l'abri des groupes de pression.

Son mandat couvre l'ensemble de la mission éducative gouvernementale. Il porte prioritairement sur l'éducation institutionnelle, de la maternelle à l'université, mais il peut s'étendre aussi à l'éducation extrascolaire.

L'organisme est constitué :

- du Conseil;
- de cinq commissions qui l'assistent dans ses travaux :
 - la Commission de l'enseignement primaire;
 - la Commission de l'enseignement secondaire;
 - la Commission de l'enseignement collégial;
 - la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires;
 - la Commission de l'éducation des adultes;
- du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), chargé de conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en cette matière.

Par ailleurs, le Conseil constitue un comité pour l'assister dans la préparation de son rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et des comités *ad hoc* au besoin.

1.1 Le Conseil

Le Conseil compte 22 membres nommés par le gouvernement sur recommandation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socioéconomiques. Le sous-ministre ou son représentant est, d'office, membre adjoint du Conseil sans droit de vote.

Les membres sont nommés pour un mandat de quatre ans, à moins qu'ils n'aient à compléter un mandat non terminé. Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président ou une présidente.

La loi constitutive de l'organisme définit ainsi son mandat.

« Le Conseil doit :

- donner son avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sur les règlements qu'il est tenu de lui soumettre;
- donner son avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sur toute question de sa compétence qu'il lui soumet;
- transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui le communique à l'Assemblée nationale, un rapport annuel sur ses activités et un rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation. »

« Le Conseil peut :

- solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions du public, en matière d'éducation;
- soumettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport des recommandations sur toute question de sa compétence concernant l'éducation;
- faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires pour arriver à ses fins;

1. À compter du 18 février 2005, le ministère de l'Éducation devient le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le nom du ministre change en conséquence.

- édicter pour sa régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du gouvernement. »

C'est le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui est chargé d'appliquer la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Enfin, le Conseil doit se réunir au moins dix fois par année.

1.2 Les commissions

Le Conseil comprend cinq commissions composées chacune de neuf à quinze personnes.

Le Conseil désigne, parmi ses membres, un président ou une présidente pour chacune de ses commissions, pour un mandat d'un an, renouvelable.

Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'enseignement dans le secteur visé. Leur mandat est de trois ans et n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

Les commissions préparent pour le Conseil des projets d'avis sur des thèmes qui se rapportent à leur ordre ou secteur d'enseignement respectif. Elles doivent se réunir au moins quatre fois par année.

1.3 Le comité du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail

Le Conseil peut constituer un comité pour l'assister dans la préparation du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et désigner, parmi ses membres, une personne pour en assurer la présidence. Le Conseil peut également, de façon ponctuelle, mettre sur pied des comités de travail pour l'assister dans l'élaboration de commentaires ou d'avis.

1.4 Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)

Institué en 1999, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études est composé de dix-sept membres, dont un président ou une présidente, qui sont nommés par le gouvernement après consultation de groupes représentant les étudiants, le personnel des établissements d'enseignement et les milieux socioéconomiques.

Leur mandat est d'au plus quatre ans et ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le président du CCAFE relève directement du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il n'est pas membre du Conseil. Ce Comité est rattaché administrativement au Conseil et ses règles de régie interne sont soumises à l'approbation de celui-ci.

Le CCAFE est chargé de conseiller le ministre sur toute question que ce dernier lui soumet relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études;
- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services;
- aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études peut :

- saisir le ministre de toute question relative à une matière de la compétence du Comité;
- faire effectuer des études et des recherches;
- solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes.

Enfin, le ministre est tenu de lui soumettre tout projet de règlement relatif aux programmes d'aide financière aux études ainsi que toute condition qu'il se propose d'inclure dans des règles budgétaires ou toute directive qu'il entend donner aux établissements d'enseignement relativement aux droits de scolarité et aux autres droits qui relèvent de sa compétence. Le ministre transmet à la présidence du Conseil les demandes d'avis qu'il adresse au CCAFE. Ce dernier transmet directement au ministre les avis demandés. Le Comité doit se réunir au moins quatre fois par année.

1.5 Le secrétariat et les ressources

Le Conseil est assisté de deux secrétaires conjoints et de fonctionnaires. En 2004-2005, il a pu compter sur un effectif de 32 postes permanents et une enveloppe budgétaire de 2 337,9 M\$ lui a été octroyée pour l'ensemble de ses activités.

1.6 Les collaborateurs et les partenaires

Pour remplir sa mission, le Conseil compte sur un vaste réseau de collaborateurs qui contribuent à garantir l'enracinement de ses interventions dans le milieu. Parmi ceux-ci se trouvent :

- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
 - qui met à la disposition de l'organisme toute information, documentation ou donnée qu'il détient et qui peut être utile à la préparation des avis destinés au ministre;
 - qui fournit à l'organisme un soutien technique pour la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles;
- les réseaux de l'éducation et les organismes socioéconomiques, dont des représentants sont invités à contribuer à la réflexion de l'organisme, à un moment ou à un autre du processus d'élaboration de ses rapports et avis, et constituent des relais possibles de diffusion de la pensée de l'organisme dans leur milieu respectif.

À ces collaborateurs s'ajoutent plus d'une centaine d'organismes nationaux que le Conseil consulte annuellement pour obtenir des suggestions de candidatures pour ses commissions.

2

RÉSULTATS AU REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE 2001-2003

Pour exercer son rôle de conseiller d'État auprès du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Conseil a défini, dans son Plan stratégique 2001-2003, les quatre grandes orientations qui structurent son action :

- proposer une réflexion prospective en s'appuyant sur une bonne connaissance de l'état et des besoins de l'éducation;
- fournir au ministre un éclairage novateur sur des questions, des enjeux et des phénomènes qui émergent dans le cadre de l'implantation des réformes ou qui les transcendent;
- livrer au ministre une réflexion critique ainsi que des orientations et des balises pour soutenir la prise de décision sur des modifications réglementaires envisagées, des projets de politique ou tout autre sujet au choix du ministre;
- développer une culture de l'évaluation pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisme.

Chacune de ces orientations est assortie d'un certain nombre d'objectifs. Il est important de préciser que ces objectifs ont été régulièrement mis à jour, bien que le Conseil n'ait pas eu à présenter au gouvernement une nouvelle version de son plan stratégique. Ces objectifs se traduisent en thèmes pour les avis ou rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation. Les orientations déterminées dans le plan stratégique sont quant à elles demeurées les mêmes.

C'est sur la base d'indicateurs de performance que le Conseil présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs associés aux orientations. Les indicateurs qui ont trait aux trois premières orientations concernent la qualité des publications du Conseil.

La rigueur du processus d'élaboration des publications, l'utilisation de recherches qui font la synthèse des connaissances sur un sujet, la recension de modèles porteurs d'avenir dans les expériences faites ici et ailleurs ainsi que les consultations qui fixent des balises quant à la pertinence des orientations et des pistes d'action proposées sont autant d'indicateurs qui témoignent de la qualité des travaux du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil peut répondre de la qualité de sa gestion par sa capacité d'adapter les règlements, la structure et les ressources aux réalités changeantes de l'organisation. C'est à la lumière de ces indicateurs que sont présentés les résultats obtenus par rapport aux objectifs associés à la quatrième et dernière orientation.

ORIENTATION 1

Proposer une réflexion prospective en s'appuyant sur une bonne connaissance de l'état et des besoins de l'éducation.

OBJECTIF

Donner au ministre des points de repère pour établir des priorités en éducation, cerner des enjeux et relever des défis.

Le rapport 2003-2004 sur l'état et les besoins de l'éducation

L'une des priorités retenues en éducation est celle d'offrir à tous les Québécois et Québécoises la possibilité d'acquérir une qualification qui les rende aptes à intégrer le monde du travail et à y progresser tout au long de leur vie. Le thème du rapport 2003-2004 sur l'état et les besoins de l'éducation porte sur l'éducation à la vie professionnelle sous l'angle des besoins de formation des étudiants, dans une perspective systémique de formation tout au long de la vie. Dans ce rapport, le Conseil dresse un bilan du développement en matière de formation professionnelle au secondaire, de formation technique au collégial et de

formation de type professionnel à l'université; il signale les progrès accomplis, mais fait aussi état des difficultés rencontrées. Finalement, il présente les obstacles et les besoins dans ces secteurs d'enseignement et propose des orientations qui en tiennent compte, orientations fondées sur les besoins de formation des étudiants tout au long de leur vie.

RÉSULTAT

En décembre 2004, le Conseil a transmis au ministre de l'Éducation, pour dépôt auprès de l'Assemblée nationale, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation intitulé *L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues*.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le rapport annuel 2003-2004 résulte des travaux du comité chargé de son élaboration. Il repose sur plusieurs études et recherches, notamment sur la situation de l'éducation à la vie professionnelle au Québec et à l'étranger ainsi que sur des rencontres et des entrevues avec des personnes du milieu de l'éducation. Il s'agit notamment de 275 étudiants d'âges divers inscrits au secondaire, au collégial et à l'université, de même que d'experts, d'enseignants, de membres de directions et de professionnels de l'orientation.

Ces travaux ont permis de faire état des progrès réalisés dans le domaine de l'éducation à la vie professionnelle, mais aussi de signaler les problèmes, les difficultés et les besoins des étudiants en cette matière et de proposer des pistes d'action pour les aider à acquérir une qualification.

PENSÉE DU CONSEIL

Le système éducatif peut qualifier toutes les personnes s'il respecte les différences des étudiants et s'il suscite l'éclosion de la multiplicité de talents pressentis. Il faut, pour ce faire, assouplir et décloisonner le système éducatif, valoriser et encourager toutes les avenues de formation et donner aux personnes de tous les âges des possibilités réelles de choix à toutes les étapes de leur développement professionnel. Pour mettre au point un tel système, le Conseil propose quatre orientations :

- **donner la possibilité réelle aux jeunes et aux adultes de faire un choix professionnel valorisant**, ce qui implique de prendre en compte leurs goûts, leurs aptitudes et leur rythme de développement, d'intégrer un processus adéquat d'orientation personnelle et professionnelle ainsi que de diversifier et de valoriser toutes les avenues de formation;

- **assurer aux étudiants une formation à la vie professionnelle qui soit polyvalente et durable**, notamment en leur offrant une formation générale marquante, en intégrant et en valorisant la formation pratique et les stages;
- **reconnaître et certifier les acquis et les compétences des personnes** sans égard au lieu et aux modalités de formation, ce qui implique la mise en place de dispositifs d'évaluation et de reconnaissance des acquis et des compétences, ainsi qu'un système éducatif capable de pallier les compétences manquantes de l'étudiant pour faciliter son cheminement vers la qualification;
- **assurer des ressources adaptées aux besoins de formation réels des étudiants** par un mode de financement souple et décloisonné qui permet aux institutions éducatives de prendre des initiatives, de favoriser l'innovation, de faciliter les parcours de formation individuels ou de petits groupes et de soutenir la mise en place de dispositifs d'évaluation et de reconnaissance des acquis et des compétences.

Le rapport 2004-2005 sur l'état et les besoins de l'éducation

La recherche et l'innovation en éducation peuvent être des instruments essentiels pour améliorer les pratiques éducatives, assurer le succès des réformes et augmenter la réussite des élèves et des étudiants. Le rapport 2004-2005 sur l'état et les besoins de l'éducation traite du type et de la teneur des liens qui unissent la recherche, l'innovation et les pratiques en éducation. Le Conseil examine la situation de la recherche et de l'innovation en éducation, analyse les pratiques et les échanges entre les chercheurs et les praticiens de l'éducation et expose les besoins en recherche et en innovation des acteurs-clés de l'éducation, en particulier ceux des enseignants. Le Conseil proposera des pistes d'action pour resserrer les liens et accroître les lieux d'enrichissement mutuel entre la recherche, l'innovation et les pratiques en éducation.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le rapport annuel 2004-2005 sur l'état et les besoins de l'éducation émane des travaux réalisés par le Comité du rapport annuel 2004-2005. Le document en préparation s'appuie sur plusieurs études et sur des enquêtes et consultations menées auprès d'acteurs-clés du milieu de l'éducation. Il s'inspire en particulier d'une enquête faite à partir d'un échantillon représentatif d'enseignants du primaire et du secondaire au sujet de leur perception de

la recherche en éducation et de l'utilisation qu'ils en font. Cette enquête a été réalisée conjointement avec le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante de l'Université de Montréal.

ORIENTATION 2

Fournir au ministre un éclairage novateur sur des questions, des enjeux et des phénomènes qui émergent dans le cadre de l'implantation des réformes ou qui les transcendent.

Sept objectifs se greffent à cette deuxième orientation. Il est important de noter que, dès que l'un d'entre eux est atteint, un nouvel objectif est adopté par le Conseil et la planification stratégique est mise à jour. Au cours de l'année 2004-2005, deux nouveaux objectifs portant respectivement sur la diversification au secondaire et sur l'engagement de l'étudiant dans son projet d'études collégiales ont été déterminés.

OBJECTIF 1

Comprendre l'offre et la demande de formation diversifiée au secondaire et cerner ses effets sur le nouveau curriculum, la réussite des élèves et le devenir de l'école publique et commune.

La multiplication des programmes à vocation particulière et la croissance des pratiques de sélection des élèves sur la base du rendement scolaire ont incité le Conseil à examiner les incidences de ces faits, notamment sur la formation offerte à l'ensemble des élèves et sur le nouveau curriculum en voie d'implantation au secondaire.

Le Conseil souhaite ainsi mieux comprendre les raisons qui orientent les acteurs scolaires vers ces choix. Il est également soucieux d'éclairer le ministre sur les principes et les valeurs qui devraient guider les décideurs locaux vers l'adoption des meilleurs moyens de répondre aux besoins diversifiés de formation des élèves du secondaire.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement secondaire le mandat d'élaborer un avis sur la diversification de la formation au secondaire. La Commission a entrepris ses travaux à l'automne 2004 et présenté un devis de travail qui a été adopté par le Conseil. Elle devrait déposer, au printemps 2006, un projet d'avis pour adoption par le Conseil.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La Commission de l'enseignement secondaire se propose de tracer un portrait de l'offre et de la demande de programmes à vocation particulière dans les écoles secondaires québécoises; de comparer l'offre de formation relative à ces programmes avec les exigences du nouveau curriculum; d'examiner divers modes de traitement de l'hétérogénéité scolaire; de proposer des principes et des valeurs susceptibles de guider les choix des décideurs locaux et ce, en vue d'assurer l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves.

À cette fin, la Commission procédera à une recension des écrits sur divers thèmes reliés à son mandat, elle consultera des experts et colligera des données sur les programmes à vocation particulière. Enfin, la Commission mènera des activités de consultation et d'enquête au cours de l'automne 2005.

OBJECTIF 2

Mettre en lumière les principes qui doivent guider le développement de la profession enseignante.

En novembre 2002, le ministre de l'Éducation demandait au Conseil supérieur de l'éducation un avis sur la profession enseignante, plus particulièrement sur le « sens et l'importance que la société québécoise entend donner à la profession enseignante en mettant en relief la vision globale de cette profession dans une perspective de renouvellement, de professionnalisation et surtout de valorisation de celle-ci. » (Extrait de la lettre du ministre de l'Éducation d'alors.)

RÉSULTAT

Mandatées par le Conseil, la Commission de l'enseignement primaire et la Commission de l'enseignement secondaire ont conjointement élaboré un avis intitulé *Un nouveau souffle pour la profession enseignante*, avis qui a été rendu public en septembre 2004.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

L'élaboration de cet avis s'est échelonnée sur une période allant de janvier 2003 à avril 2004. Il a nécessité huit réunions pour un total de onze journées de travail. Cet avis est le fruit d'une réflexion en profondeur fondée sur des études, des consultations d'envergure ainsi que sur l'expérience des 26 membres de la Commission conjointe

(CEP-CES). En effet, l'avis est fondé sur l'étude de la documentation récente sur l'ensemble des dimensions de la profession enseignante et sur le point de vue de différents experts invités à certaines réunions. Les commissions ont également reçu une trentaine de mémoires à la suite d'un appel auprès de différents organismes; elles ont reçu en audience des porte-parole de neuf d'entre eux afin d'approfondir leur réflexion. La Commission a aussi organisé des groupes de discussion et consulté plus de 50 enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire afin d'enraciner sa réflexion dans la réalité des personnes qui exercent au quotidien la profession enseignante.

PENSÉE DU CONSEIL

Cet avis sur la profession enseignante porte sur les fondements de cette profession et sur le sens à donner à son développement dans une perspective de professionnalisation et de valorisation. Dans sa réflexion, le Conseil a pris acte de l'évolution de la profession au cours des 40 dernières années et il propose de donner un nouveau souffle à la professionnalisation de l'enseignement en misant sur les possibilités de la réforme actuelle et sur une valorisation intrinsèque de la profession enseignante.

Le Conseil réaffirme que l'enseignement est une profession. Il rappelle que son domaine s'étend à la sphère du bien et du service publics – ce qui lui confère des obligations particulières – mais qu'elle doit néanmoins faire face à une conjoncture sociale fort exigeante. Afin de progresser vers un certain idéal professionnel dont les contours sont brièvement tracés, le Conseil propose les trois orientations suivantes :

- assurer une relève enseignante de qualité;
- soutenir le développement continu des compétences professionnelles du personnel enseignant;
- poursuivre le mouvement de professionnalisation de l'enseignement.

Ces orientations se traduisent par huit « axes » de développement en vue de favoriser la professionnalisation et la valorisation de l'enseignement.

Développer la reconnaissance des acquis afin de diversifier les cheminements de formation à l'enseignement

Le Conseil souligne la nécessité d'embaucher du personnel pleinement qualifié, et ce, même dans un contexte où le recrutement est difficile. En même temps, il affirme l'importance de mettre en place des mécanismes de reconnaissance des compétences acquises. Il estime qu'il faut diversifier les voies d'accès à la profession enseignante, sans pour autant sacrifier la qualité de la compétence des nouveaux diplômés.

Accélérer les ajustements au dispositif et au contenu de la formation initiale à l'enseignement

Le Conseil reconnaît l'ampleur du travail effectué par les universités. Il considère toutefois qu'il faut poursuivre les efforts, notamment au chapitre de la compétence en langue d'enseignement, des compétences nécessaires pour prendre en compte la diversité des familles et des situations sociales, ainsi que l'appropriation des principes de la réforme de l'éducation.

S'assurer de l'embauche et de l'affectation de personnel pleinement qualifié, même dans un contexte de difficultés locales ou régionales de recrutement

Le Conseil prend acte des difficultés que pose le recrutement du personnel enseignant dans différents milieux scolaires. Il recommande toutefois d'intégrer les normes relatives à la profession enseignante au mécanisme d'embauche et d'examiner le processus actuel afin d'assurer la qualité des personnes embauchées.

Baliser l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants dans une perspective d'équité, en considérant leur formation initiale comme le seuil d'entrée dans la profession

Le développement professionnel des enseignants commence par une insertion professionnelle mieux soutenue. À cet égard, le Conseil considère que les nouveaux enseignants sont souvent en situation de survie. Il recommande donc d'assurer la mise en place de mesures d'accompagnement des nouveaux arrivants et de prendre en compte leur niveau de compétence réel dans le processus d'affectation des postes.

Favoriser la prise en charge, par le personnel enseignant, de son développement professionnel continu

Dans le contexte actuel, le développement continu des compétences est incontournable pour le personnel enseignant. Le Conseil soutient que les enseignants doivent eux-mêmes prendre en charge leur développement professionnel ; ils doivent se doter, notamment, d'un plan individuel de développement et témoigner de leur cheminement. Il s'agit, estime-t-il, d'un levier important de l'évolution des établissements scolaires.

Mettre en place une véritable carrière professionnelle

Le Conseil observe que la carrière d'un enseignant est actuellement « sans relief » et que, paradoxalement, il faut pour évoluer en sortir et accéder aux postes de conseiller pédagogique ou de directeur d'établissement. Aussi, le Conseil recommande-t-il au ministre de diversifier la nature des postes occupés par les enseignants et de les reconnaître officiellement, notamment en les intégrant dans le référentiel de compétences pour l'enseignement et en y associant une rémunération équitable.

Soutenir l'autonomie des enseignantes et des enseignants dans l'organisation de leur travail et définir les paramètres de leur responsabilité collective

Le Conseil est d'avis qu'une autonomie et une responsabilité encore mieux affirmée chez le personnel enseignant sont de nature à rehausser le prestige social de la profession et le sentiment de compétence de l'enseignant. Il estime toutefois nécessaire d'ancrer cette responsabilité professionnelle dans une forme d'obligation de témoigner individuellement et collectivement de sa compétence.

Soutenir une autonomisation (empowerment) progressive du personnel enseignant quant à la gestion de la profession enseignante et resserrer certains mécanismes propres à assurer la confiance du public

Le Conseil considère que l'organisation de la profession, du point de vue de son exercice au quotidien et de sa gestion, n'est pas clairement structurée ni axée sur la professionnalisation de l'enseignement. Le Conseil prend toutefois acte de la polarisation actuelle du débat entre les tenants d'un ordre professionnel et les tenants du *statu quo*.

Aussi, propose-t-il la mise en place « d'un espace de débat constructif » en vue d'arriver rapidement à un plan d'action établi de façon concertée par ceux qui partagent la responsabilité de l'éducation au Québec. Le Conseil recommande donc au ministre de confier à une commission indépendante le mandat de redéfinir les paramètres de la gestion de la profession enseignante.

OBJECTIF 3

Mettre en lumière les conditions favorables au développement qualitatif des services de garde en milieu scolaire.

Les services de garde en milieu scolaire ont connu un développement accéléré. Le Conseil supérieur de l'éducation considère maintenant important que soient examinées la signification de la complémentarité des services de garde en milieu scolaire par rapport aux services éducatifs de l'école, les conditions du développement qualitatif des services de garde du point de vue des deux parties en cause ainsi que les actions à entreprendre pour soutenir les milieux scolaires dans le développement qualitatif des services de garde.

RÉSULTAT

En juin 2002, le Conseil confiait à la Commission de l'enseignement primaire le mandat d'élaborer un avis sur la question des services de garde en milieu scolaire. Toutefois, à la suite de la demande du ministre de produire un avis sur la profession enseignante, la Commission de l'enseignement primaire a dû réorienter ses travaux. Après la parution de l'avis demandé, en septembre 2004, la Commission a repris les travaux mis en veilleuse.

Entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005, les membres de la Commission se sont rencontrés à quatre reprises pour discuter de ce sujet et un devis de travail a été déposé auprès du Conseil en vue de son adoption. La Commission a aussi rédigé un premier rapport d'étape qui a été présenté au Conseil, en avril 2005. Elle devrait soumettre un projet d'avis, pour adoption par le Conseil, au printemps 2006.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Au cours de l'année, la Commission a invité des conférenciers en raison de leur expertise en matière de services de garde scolaires et entendu des témoignages sur la vie au quotidien dans un tel service. Dans cet avis, la

Commission dressera un portrait quantitatif de l'évolution des services de garde en milieu scolaire et de leur financement, consultera la littérature récente sur la qualité de ces services et sur différentes problématiques en ce sens et s'appuiera sur l'expérience de pays étrangers en ce domaine. Des activités de consultation auprès des services de garde en milieu scolaire et des écoles qui les accueillent seront entreprises au printemps 2005.

OBJECTIF 4

Apporter une contribution originale à la réflexion du monde de l'éducation sur la réussite scolaire en examinant, tout particulièrement, l'engagement de l'élève dans son projet de formation collégiale.

En éducation, les efforts pour soutenir la réussite ne datent pas d'hier et de nombreux acteurs s'y investissent quotidiennement, à tous les ordres d'enseignement. Au collégial, chaque établissement a établi et mis en œuvre un plan de réussite comportant diverses mesures visant à soutenir l'apprentissage et à favoriser la persévérance et la réussite des élèves. Mais ces mesures auront peu d'effet si les élèves n'assument pas leur propre responsabilité, soit celle d'être les premiers artisans de la réussite de leur projet de formation.

Puisque l'engagement apparaît comme une condition essentielle de réussite, le Conseil a choisi, dans le respect de sa mission et en continuité avec les actions des collèges, d'apporter une contribution originale à la réflexion du monde de l'éducation sur la réussite scolaire en examinant plus particulièrement l'engagement de l'élève dans son projet de formation collégiale.

Cet examen de la motivation et de l'investissement personnel des élèves pendant leur formation collégiale devrait conduire à une meilleure connaissance de leurs perceptions, de leurs valeurs et de leurs comportements durant cette période de leur vie étudiante et fournir un éclairage différent sur l'apport des collèges à cet égard.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement collégial le mandat de préparer un avis qui permettra de cerner certaines caractéristiques des populations étudiantes des collèges, tout particulièrement sous l'angle de leur engagement dans leur projet de formation. L'objectif ainsi

visé est de préciser les dynamiques en cause et, ce faisant, la capacité des collèges de soutenir et de stimuler cet engagement en vue de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves possible.

La Commission a préparé un devis de travail et produit un premier rapport d'étape qui a été adopté par le Conseil en décembre 2004. Elle devrait déposer un projet d'avis pour adoption, en décembre 2005.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La Commission de l'enseignement collégial accordera une attention particulière au point de vue des étudiantes et des étudiants sur leur engagement pendant leur formation collégiale : des données factuelles et quantitatives seront recueillies au moyen d'un sondage téléphonique alors que des groupes de discussion permettront de cerner les aspects plus qualitatifs ou encore de l'ordre de la perception. De plus, afin d'enrichir, de confirmer ou de nuancer les points de vue exprimés par les élèves, d'autres groupes de discussion réuniront des enseignants ainsi que des professionnels non enseignants des collèges.

OBJECTIF 5

Proposer des conditions favorisant l'expression de la demande d'éducation et de formation continue de la part des adultes.

Comme suite à son avis sur l'apport du secteur de l'éducation des adultes au développement régional et en vue de contribuer à la mise en œuvre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, le Conseil a choisi d'explorer le thème de la formulation sociale de la demande d'éducation et de formation continue de la part des adultes.

L'expression des besoins de formation est considérée comme une visée générale de la politique d'éducation des adultes. En effet, aux termes mêmes de cette politique, « bien gérer la demande de formation comporte deux dimensions : créer les conditions pour que les besoins de formation s'expriment dans toute leur diversité et, d'autre part, veiller à ce que l'offre de formation traduise les aspirations individuelles et collectives ».

L'avis en cours de préparation vise à explorer un type de développement de l'éducation des adultes axé sur la demande non officielle faite aux établissements d'ensei-

nement et aux milieux d'éducation ou aux organisations intéressées (entreprises, associations professionnelles, milieu syndical) et sur les bénéfices que peuvent en tirer les adultes, les organisations et la collectivité.

RÉSULTAT

De façon plus précise, le Conseil a confié à la Commission de l'éducation des adultes le mandat d'étudier les conditions qui favorisent l'expression de la demande d'éducation et de formation continue de la part des adultes et l'ajustement de l'offre d'éducation officielle et d'éducation non officielle en conséquence. La Commission a entrepris ses travaux à l'automne 2005. Après avoir présenté un devis de travail, qui a été adopté par le Conseil, et un premier rapport d'étape, elle a déposé un deuxième rapport d'étape en avril 2005. Son projet d'avis devrait être soumis en décembre 2005 pour adoption par le Conseil.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La Commission de l'éducation des adultes a accordé une attention particulière à l'opinion de personnes engagées ou non dans un parcours de formation. Elle a également pris soin de couvrir tout le champ officiel et non officiel de l'éducation des adultes. Des groupes de discussion ouverts aux adultes leur ont fourni l'occasion de décrire les conditions qui facilitent leur apprentissage ou qui, au contraire, y font obstacle. Ce volet d'enquête a fait suite aux entrevues menées au printemps 2004 dans certains organismes d'éducation des adultes, officiels et non officiels, et portant sur la description des pratiques visant à faire émerger la demande de formation continue.

OBJECTIF 6

Explorer le phénomène de l'internationalisation des universités québécoises.

L'internationalisation des universités est un sujet d'intérêt croissant. Ainsi, le Canada, les États-Unis, les pays membres de la communauté européenne, l'UNESCO et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), pour ne mentionner que ceux-là, accordent beaucoup d'importance à cette question. Divers travaux y sont menés pour connaître la raison d'être des activités internationales dans lesquelles les universités sont engagées, leur portée, la qualité de la formation transfrontalière, les défis à relever, les tendances qui se dessinent pour l'avenir ainsi que les grands enjeux culturels, socioéconomiques et politiques qui colorent les activités internationales. C'est pourquoi le Conseil a résolu de discuter de

ce thème dans un avis destiné au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cet avis devrait contribuer à mieux cerner la situation des universités québécoises.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires le mandat d'émettre un avis sur l'internationalisation des universités en prenant soin d'esquisser un portrait de la situation afin de déterminer les éléments de la problématique, les enjeux, les défis et les tendances qui s'y rapportent.

L'avis devrait être adopté par le Conseil à l'automne 2005.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Au cours de l'année 2004-2005, la Commission a effectué diverses recensions des écrits et mises à jour de données ainsi qu'une consultation au sein du milieu universitaire.

La recension des écrits sur ce thème a permis d'éclairer les points suivants :

- l'internationalisation dans quelques systèmes universitaires dans le monde et le repérage, dans l'histoire, des événements géopolitiques qui ont influé sur son développement; l'analyse des réseaux de collaboration des systèmes universitaires en Amérique, en Europe et en Asie ainsi que les politiques publiques adoptées à cette fin par les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, le Japon et l'Australie;
- les politiques publiques québécoises et canadiennes en matière d'internationalisation des universités;
- les concepts de mondialisation, d'internationalisation et d'éducation transnationale en mettant au jour les acceptions multiples que ces concepts revêtent selon les auteurs;
- les accords de libre-échange et leur incidence sur l'internationalisation des universités ainsi que les retombées économiques de leurs activités internationales.

Une collecte de données sur la mobilité étudiante dans les universités québécoises a mené à une mise à jour de celles compilées par le Conseil des universités dans le cadre d'un avis destiné à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, en 1992.

Des consultations ont été effectuées dans le milieu universitaire. Ainsi, à l'hiver 2005, un entretien a eu lieu dans chacune des universités avec des vice-recteurs intéressés par la gestion et le développement des activités internationales (vice-recteur à la planification, vice-recteur exécutif, vice-recteur à l'enseignement ou vice-recteur à la recherche) ainsi que des directeurs de bureaux internationaux. Ces entretiens visaient à établir le portrait des activités internationales de l'établissement, à dégager les priorités qui s'y rapportent, à cerner les finalités d'un tel engagement, à soulever les éléments de la problématique en cause, à connaître les projets de développement en ce sens et à inventorier les besoins de soutien des universités qui s'y rapportent.

OBJECTIF 7

Développer la vision et l'expertise du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) en matière d'accessibilité financière aux études professionnelles, collégiales et universitaires, en particulier sous l'angle des effets des mesures de soutien financier sur la réussite du projet d'études.

Lors d'une session d'orientation, le CCAFE a choisi d'explorer les liens entre, d'une part, les composantes du système d'aide financière aux études et, d'autre part, l'accès aux études, le cheminement scolaire, la réussite des études et l'insertion socioprofessionnelle. Ce faisant, il prenait acte de la préoccupation actuelle à l'égard de la réussite des études. En même temps, il élargissait la notion usuelle d'accessibilité financière aux études en y intégrant l'idée centrale de l'accessibilité financière liée à la réussite des études.

RÉSULTAT

En août 2004, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a rendu public l'avis intitulé *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

L'adoption de cet avis est le résultat d'une démarche échelonnée sur quelques années et marquée par trois étapes principales : une recherche documentaire poussée, une large consultation et une prise de position du Comité.

Les résultats de la recherche documentaire et les discussions qu'ils ont provoquées ont servi de base à l'élaboration du document de consultation *Vers l'accessibilité financière à la réussite de son projet d'études*, document qui a servi de point d'ancrage à la consultation menée par le CCAFE.

Par la suite, 21 organismes ont soumis un mémoire au Comité. Il s'agit d'organismes étudiants (5), syndicaux (3), économiques (3), social (1), professionnels (2) ou gouvernementaux (2) ainsi que d'établissements d'enseignement (2) et de regroupements d'établissements (3).

En septembre et octobre 2003, près d'une cinquantaine de personnes représentant une vingtaine d'organismes ont participé aux audiences organisées par le CCAFE à Montréal et à Québec.

En s'appuyant sur les principaux constats découlant de la recherche documentaire et de la consultation, le CCAFE a établi les positions qu'il a mises en avant dans l'avis.

PENSÉE DU CCAFE

Comme il s'agit du premier avis dont l'initiative a été confiée au CCAFE, les membres ont privilégié un thème qui permettait une analyse large et approfondie du phénomène de l'accessibilité financière aux études professionnelles, collégiales et universitaires. Cet avis a par ailleurs été l'occasion, pour le Comité, d'explicitier sa pensée en la matière.

Il s'est donné un cadre conceptuel reposant principalement sur les notions de système d'aide financière aux études et de réussite. Ainsi, il a déterminé les trois composantes du système d'aide financière aux études, soit la réglementation des droits, les programmes d'aide financière et les mesures fiscales. Il a formulé des recommandations en rapport avec chacune de ces composantes, mais la majorité d'entre elles portent sur les programmes d'aide financière aux études. Dans ce cas précis, le CCAFE s'est servi des étapes menant à la réussite du projet d'études pour formuler plusieurs recommandations visant à éliminer, ou au moins à atténuer, les effets des obstacles financiers (ou qui ont une incidence sur le plan financier) qui se dressent sur le chemin de la réussite du projet d'études. Ces recommandations sont centrées sur l'amélioration des programmes d'aide financière aux études et au premier chef, sur le Programme de prêts et bourses.

En s'appuyant sur la consultation qu'il a menée, le CCAFE constate que le Québec s'est donné un ensemble de mesures qui visent à lever les obstacles financiers à l'accès aux études. Cet acquis de société favorise la démocratisation des études. Toutefois, en se fondant sur une conception élargie de l'accessibilité, qui inclut la réussite du projet d'études, le Comité estime qu'il faut apporter plusieurs améliorations à cet ensemble de mesures, plus

particulièrement aux programmes d'aide financière aux études. Les améliorations proposées s'appliquent à trois catégories d'étudiants :

- les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses;
- les jeunes des milieux défavorisés qui ont le potentiel nécessaire pour accéder aux études supérieures;
- les étudiants des cycles supérieurs, bénéficiaires ou non du Programme de prêts et bourses.

Dans le cas des bénéficiaires du Programme et des étudiants des cycles supérieurs, le CCAFE recommande une série de mesures qui devraient leur permettre de se consacrer en priorité à leurs études à temps plein : hausser les montants accordés pour les frais de subsistance et le matériel scolaire, baisser la contribution parentale, améliorer le sort de ceux qui effectuent un retour aux études et des parents-étudiants, offrir des bourses pour des activités particulières aux cycles supérieurs, etc.

Dans le cas des jeunes des milieux défavorisés, le Comité estime qu'il faut mettre en place une stratégie d'accessibilité comprenant des actions coordonnées entreprises au début du secondaire et se poursuivant tout au long des études : possibilité d'accumuler, à l'enseignement secondaire, une somme pouvant atteindre 3000 \$ pour financer une partie des études ultérieures, bourses au début des études universitaires et Programme études-travail bonifié.

Le Comité a aussi recommandé d'agir avec prudence en matière de droits de scolarité et de procéder à l'examen des mesures fiscales. Enfin, il a recommandé que le Québec se dote d'une politique globale à l'égard des étudiants étrangers et qu'un programme de recherche sur l'accessibilité financière aux études soit entrepris afin que les politiques publiques pertinentes s'appuient davantage sur des données et des analyses québécoises.

ORIENTATION 3

Livrer au ministre une réflexion critique ainsi que des orientations et des recommandations pour soutenir la prise de décision sur des modifications réglementaires envisagées, des projets de politique ou tout autre sujet de son choix.

OBJECTIF

Présenter au ministre des orientations et des balises pour faciliter la prise de décision et guider l'action dans le domaine de l'éducation de même que dans celui de l'accessibilité financière aux études.

Au cours de l'année, le Conseil a produit deux avis en réponse à des demandes du ministre et un autre de sa propre initiative. La préparation de ces avis a été confiée à des comités *ad hoc*.

Avis sur le projet de règlement sur l'autorisation d'enseigner et sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le permis et le brevet d'enseigner

En avril 2004, le ministre a transmis au Conseil une demande d'avis sur le projet de règlement sur l'autorisation d'enseigner et sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement. Dans ce dernier, de nouvelles dispositions à l'égard des antécédents judiciaires des enseignants ou des candidats à l'enseignement au préscolaire, au primaire, au secondaire, en formation des adultes et en formation professionnelle étaient introduites.

RÉSULTAT

En juin 2004, le Conseil transmet au ministre l'avis que celui-ci lui a demandé, et ce, conformément à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et à l'article 458 de la Loi sur l'instruction publique.

Le Conseil supérieur de l'éducation souscrit alors pleinement aux objectifs visés par les deux projets de règlements soumis à son attention. Il s'agit, d'une part, de rendre la profession enseignante accessible aux seules personnes dignes de l'exercer et, d'autre part, de favoriser la protection des élèves mineurs. Le Conseil propose toutefois des modifications à la rédaction de certaines dispositions de manière à traduire correctement ses visées.

Le Conseil estime par ailleurs très important que l'information soit accessible, complète et fournie au bon moment. Il invite aussi le gouvernement à adopter dans les meilleurs délais les modifications législatives touchant la révocation ou la suspension des autorisations d'enseigner.

Avis sur le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

En février 2005, conformément à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et à l'article 458 de la Loi sur l'instruction publique, le ministre demande au Conseil supérieur de l'éducation un avis sur le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

RÉSULTAT

Le 28 mars 2005, le Conseil transmet au ministre l'avis intitulé *Le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*. Le Conseil se déclare alors favorable à la plupart des modifications proposées par le ministre, notamment les suivantes :

- l'ajout, de manière exceptionnelle, d'une année d'enseignement au primaire;
- l'augmentation des heures d'enseignement au primaire, qui passeraient de 23,5 à 25 par semaine;
- le classement de l'éducation physique et à la santé parmi les matières dont la durée est fournie à titre indicatif;
- la révision de la grille-matières du premier cycle du secondaire;
- l'introduction d'un parcours de formation axé sur l'emploi au 2^e cycle du secondaire;
- l'établissement d'un bilan des apprentissages;
- l'élargissement des règles de sanction des études.

Le Conseil suggère par ailleurs des modifications à l'égard de l'enseignement des arts en continuité au primaire et au secondaire et recommande, en 3^e, 4^e et 5^e secondaire, le maintien d'un parcours de formation générale commun centré sur un système d'options plutôt que l'introduction de deux itinéraires de formation distincts.

Enfin, la proposition visant à faire commencer l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, dès le premier cycle du primaire paraît prématurée au Conseil. Il recommande plutôt de confier sans tarder l'examen de cette question à un groupe de travail mandaté à cette fin afin de mieux éclairer la décision finale.

Les recommandations du Conseil s'appuient sur les trois grands principes suivants :

- la cohérence des modifications proposées, d'une part, et l'esprit et les orientations de la réforme de l'éducation, d'autre part;
- l'attention portée à l'autonomie des commissions scolaires et des écoles;
- le bien-fondé des modifications proposées et l'assurance de disposer des moyens appropriés pour les réaliser.

Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec

Puisqu'une décision sur le renouvellement ou non des clauses dérogatoires en matière d'enseignement religieux devait être prise par le ministre et le gouvernement du Québec, le Conseil a voulu contribuer à la réflexion sur cette question. Pour ce faire, il a formé un comité chargé de préparer un avis à soumettre au ministre. Dans cet avis, le Conseil souhaitait, dans un premier temps, dresser un état de situation relatif au droit, aux attentes sociales en matière d'enseignement de la religion et d'organisation scolaire et, dans un deuxième temps, présenter sa position, à la fois rétrospective et prospective.

RÉSULTAT

En janvier 2005, le Conseil a adopté un avis intitulé *Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec*.

Dans cet avis, le Conseil supérieur de l'éducation recommande au ministre :

- de ne pas renouveler la clause dérogatoire à la Charte canadienne des droits et libertés et d'abroger la clause dérogatoire à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec;

- d'adopter dans les meilleurs délais un programme d'enseignement non confessionnel de la religion destiné à l'ensemble des élèves et qui soit conforme aux exigences des chartes, et de modifier la législation en conséquence;
- de développer dans ce nouveau programme une dimension éthique forte pour l'ensemble des élèves et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation et à l'implantation progressive d'un tel programme.

Considérant, par ailleurs, qu'en pratique le programme ne peut être implanté d'ici le 30 juin 2005, il invite aussi le ministre :

- à faire connaître, au cours de la prochaine session parlementaire, au moyen d'une déclaration ministérielle à l'Assemblée nationale, ses orientations générales quant à l'enseignement non confessionnel de la religion;
- à préparer dans les meilleurs délais un énoncé de politique exposant les principes d'une réforme d'un enseignement non confessionnel de la religion ainsi que les principaux moyens qu'il entend mettre en œuvre à cette fin, en particulier la formation initiale et continue des enseignants, et le calendrier de sa mise en œuvre.

C'est à partir notamment de l'analyse qu'il a faite de l'état de la situation ainsi que des attentes des parents et de la population que le Conseil a estimé qu'un renouvellement des clauses dérogatoires n'était plus justifié.

Il observe en outre que le renouvellement récurrent des clauses dérogatoires de cinq ans en cinq ans depuis maintenant plus de vingt ans a introduit une dynamique du provisoire qui a un effet délétère non seulement sur les orientations mêmes de l'enseignement de la religion, mais aussi sur l'organisation scolaire, les pratiques pédagogiques, les choix de carrière et la formation des enseignantes et des enseignants.

Audition à la Commission de l'éducation

À l'automne 2004, le Conseil a déposé un mémoire auprès de la Commission de l'éducation en vue de l'audition prévue pour janvier 2005. Ce mémoire présentait les orientations et les objectifs ainsi que des aspects relatifs à la gestion du Conseil, à l'organisation de ses instances et au processus d'élaboration de ses avis et rapports.

À la demande des membres de la Commission, le président a présenté, lors de l'audition, les principaux défis et enjeux que le Conseil pressent pour les prochaines années en matière d'éducation, et plus précisément au regard du système d'éducation. Ce sont :

- le développement intégral de la personne et la promotion de ses droits et libertés, au regard des fondements du système d'éducation;
- l'accessibilité au système, partout au Québec, la réussite éducative pour tous, l'éducation à la vie professionnelle et la formation tout au long de la vie, au regard des buts du système;
- la place de la formation générale et de la reconnaissance des acquis, au regard des curriculums;
- la professionnalisation des enseignantes et des enseignants et le renouvellement du corps professoral, au regard des ressources éducatives;
- la décentralisation vers les établissements et la démocratie scolaire, au regard de la gouvernance du système.

En matière d'aide financière aux études

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a établi un avis à la demande du ministre et produit un mémoire de sa propre initiative.

Mémoire au Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial

En mai 2004, le CCAFE a déposé un mémoire à l'occasion du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*. Dans ce mémoire, le Comité recommande au ministre de l'Éducation d'alors :

- de maintenir les établissements d'enseignement collégial et leur double mission d'enseignement;
- de maintenir l'absence de droits de scolarité à l'enseignement collégial public et de continuer à encadrer les frais obligatoires;
- d'assurer un financement adéquat de ces établissements d'enseignement.

Le Comité souligne que les cégeps représentent un formidable outil de mobilité scolaire et sociale pour les jeunes dont les parents sont peu scolarisés. En ce sens, il s'agit d'un outil de démocratisation de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le CCAFE s'inquiète des conséquences du relèvement du plafond des prêts (la mesure venait d'être annoncée) : le fait d'avoir à s'endetter davantage risque d'amener des élèves des milieux moins favorisés à renoncer à leur projet d'études supérieures. À cet égard, le Comité remarque que les élèves du collégial à qui l'on demande maintenant de s'endetter davantage sont proportionnellement plus nombreux dans certaines régions, là où le revenu moyen est plus bas que dans l'ensemble du Québec.

Le CCAFE rappelle que les collèges ont fortement contribué à l'accès aux études postsecondaires et que leur répartition dans les diverses régions du Québec a permis à ces dernières de compter sur des personnes ayant des compétences sociales, culturelles et techniques. Le Comité recommande donc au ministre de l'Éducation d'alors de maintenir l'enseignement collégial en région ainsi que dans les grands centres et de miser sur les collèges pour trouver des solutions aux problèmes liés à la décroissance démographique, tout en les soutenant dans leurs démarches.

Avis sur la hausse des montants maximums de prêts et des niveaux d'endettement ainsi que sur l'allocation pour l'achat de matériel informatique et l'exemption de base pour les montants reçus à titre de pension alimentaire

Au cours de l'année 2004-2005, le Comité a aussi répondu à une demande d'avis du ministre de l'Éducation portant sur un projet de modification au Règlement sur l'aide financière aux études dont le principal volet concerne la hausse du montant des prêts.

RÉSULTAT

En réponse à cette demande, le Comité a adopté, en juin 2004, l'*Avis sur la hausse des montants maximums de prêts et des niveaux d'endettement ainsi que sur l'allocation pour l'achat de matériel informatique et l'exemption de base pour les montants reçus à titre de pension alimentaire*.

Dans cet avis, le Comité recommande au ministre de l'Éducation de ne pas poursuivre le projet de hausse du montant maximum de prêts ainsi que des niveaux d'endettement des étudiants.

Ce projet de règlement permet en effet de hausser de façon substantielle le plafond des prêts ainsi que l'endettement maximal permis. Il entraîne comme conséquence première

une baisse substantielle des montants accordés sous forme de bourses (de l'ordre de 100 M\$) : le Programme de prêts et bourses devient moins généreux. De plus, la façon de prendre en compte les droits de scolarité et autres droits est modifiée. Dorénavant, l'ensemble de ces droits fera partie du volet « prêt » de l'aide financière alors qu'ils étaient jusqu'à maintenant comptabilisés à titre de dépenses admises. L'aide pouvait donc être accordée sous forme de prêt et de bourse. Le Comité a donc recommandé au ministre de revenir à la formule habituelle de calcul de l'aide.

Par ailleurs, le Comité a soutenu deux mesures favorables à certains étudiants : une allocation pour l'achat de matériel informatique et une exemption de base pour les montants reçus à titre de pension alimentaire. Enfin, le Comité a recommandé au ministre d'indexer annuellement le montant de l'exemption de base pour la pension alimentaire. Il lui a aussi rappelé qu'il avait, à plusieurs reprises, recommandé d'indexer annuellement les paramètres relatifs aux frais de subsistance et au matériel scolaire.

ORIENTATION 4

Développer une culture de l'évaluation pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisme.

L'organisme s'est engagé, au cours des dernières années, dans un processus d'évaluation institutionnelle qui couvre tous les aspects qu'il présente et lui permet d'orienter son développement. Cette démarche a facilité le choix des orientations en vue de la mise à jour du plan stratégique. Elle continue de porter fruit en favorisant l'implantation de nouvelles manières de faire, et ce, tant pour le fonctionnement du Conseil que pour la production de ses rapports et avis.

Deux objectifs se greffent à cette quatrième orientation : l'intégration de l'évaluation au cœur des actions de l'organisme et l'adaptation des règlements, de la structure et des ressources.

OBJECTIF 1

Intégrer dans les pratiques un processus récurrent d'évaluation assorti aux productions du Conseil.

RÉSULTAT

Cette année, la démarche a porté sur la mise à jour des objectifs stratégiques et sur le développement d'une vision d'ensemble des grands objets de préoccupation en éducation. La pertinence des thèmes choisis par le Conseil et la valeur du processus pour y parvenir sont, en effet, garants de la qualité de ses publications.

Le développement d'une vision d'ensemble des objets d'étude ou de préoccupation en émergence dans le domaine de l'éducation

En mai 2004 a eu lieu l'assemblée plénière qui a réuni près d'une centaine de personnes, membres du Conseil ou de ses commissions. À cette occasion, des conférenciers ont entretenu les participants de la question suivante : Si j'étais ministre de l'Éducation, quels avis demanderais-je au Conseil supérieur de l'éducation? En ateliers, des échanges ont porté sur les thèmes que les personnes présentes considéraient prioritaires en matière d'éducation pour la société québécoise. Cet exercice visait à favoriser le développement d'une vision d'ensemble des grands objets d'étude ou de préoccupation dans le domaine. C'est d'ailleurs à cette occasion que le thème de la démocratie scolaire a été notamment relevé. Rappelons que les thèmes adoptés par le Conseil se traduisent par autant d'objectifs stratégiques.

La mise à jour des objectifs stratégiques

Deux nouveaux objectifs ont été adoptés au cours de l'année. Le premier vise à apporter une contribution originale à la réflexion du monde de l'éducation sur la réussite scolaire en examinant tout particulièrement l'engagement de l'élève dans son projet de formation collégiale. Le second consiste à comprendre l'offre et la demande de formation diversifiée au secondaire et à cerner ses effets sur le nouveau curriculum, la réussite des élèves et le devenir de l'école publique et commune.

Finalement, le Conseil a choisi de faire porter son rapport annuel 2005-2006 sur l'état et les besoins de l'éducation sur le thème de la démocratie scolaire.

OBJECTIF 2

Mettre à jour les règlements et le mode de fonctionnement interne du Conseil.

La culture d'évaluation est assortie d'un corollaire, c'est-à-dire la révision des modes de fonctionnement de l'organisme, et ce, tant pour les diverses parties au Conseil que pour sa permanence. Cette année, cet objectif s'est traduit notamment par la poursuite des efforts pour assurer la participation de l'ensemble des acteurs aux travaux du Conseil et par l'examen de solutions pour assurer un renouvellement modulé des membres du Conseil. À la permanence, les départs à la retraite du personnel administratif et les objectifs de compression du gouvernement ont suscité une réorganisation du travail.

Le soutien à la participation de personnes de l'extérieur du réseau de l'éducation au Conseil ou à l'une de ses commissions

Afin de favoriser une plus grande représentativité des divers groupes intéressés par l'éducation, le Conseil a continué d'offrir une compensation aux personnes qui doivent subir une perte de salaire en raison de leur participation aux réunions du Conseil ou d'une commission. De plus, dans une perspective de soutien à la conciliation entre les activités professionnelles et la vie familiale, le Conseil a prévu une compensation pour les personnes qui auraient à assumer des frais supplémentaires de garderie pour assister aux réunions. Une évaluation de la situation, faite au début de 2005, a permis de constater que peu de membres ont bénéficié de ce soutien qui aura toutefois, dans certains cas, permis de participer aux travaux du Conseil.

La révision de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation

Des représentations ont été faites auprès du ministre afin de modifier les dispositions de la loi sur le Conseil relatives à la durée du mandat des membres. Ceci permettrait d'assurer un remplacement modulé de ces personnes et d'établir une cohérence entre la durée des mandats des différentes parties au Conseil.

L'organisation du travail

À la suite de départs, certains pour la retraite dans le secteur de l'administration, et afin de participer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction de la fonction publique, une réorganisation des tâches a été effectuée. Ce remaniement a été fait à la suite d'une analyse des processus de travail, tant dans le domaine des communications que dans celui de l'administration et des ressources informationnelles. Cette démarche visait en outre une plus grande efficacité en limitant le nombre de personnes ayant à intervenir dans une activité donnée. Il s'agit là de résultats directs de la démarche d'évaluation institutionnelle.

3

RÉSULTATS AU REGARD DES RETOMBÉES DES PUBLICATIONS

La diffusion que fait le Conseil de ses avis et de ses rapports lui permet d'informer l'ensemble de la population, plus particulièrement le milieu de l'éducation, des résultats de sa réflexion et des recommandations qu'il adresse au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou au gouvernement. Ainsi, il nourrit les débats publics en matière d'éducation et exerce son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales.

L'influence se définit, dans un sens large, comme l'« action (volontaire ou non) qu'une personne exerce sur quelqu'un » et, dans un sens plus précis, comme le « pouvoir social d'une personne qui amène les autres à se ranger à son avis » (*Le petit Robert*). De fait, l'influence du Conseil peut être plus ou moins grande ou profonde. Au surplus, il n'exerce cette influence et ce pouvoir qu'en proposant ce qu'il convient de faire. Il n'impose rien. Bien qu'il occupe, en vertu de la loi et d'une tradition vieille de 40 ans, une place privilégiée en ce qui concerne la fonction de conseil, il n'est pas le seul à influencer les décideurs. Le Conseil doit donc être modeste quand il cherche à rendre compte de l'influence qu'il exerce.

Cela dit, il n'en demeure pas moins pertinent de vérifier empiriquement cette influence, possible sinon probable, par les retombées de son action, en particulier de ses publications, à la lumière de deux indicateurs. Le premier est l'intérêt suscité et le second, l'impact provoqué.

3.1 La diffusion des publications du Conseil

Afin d'assurer une large diffusion de ses publications, le Conseil peut recourir à divers moyens : dépôt de ces documents sur son site Internet, créations d'hyperliens à partir de sites Internet de grandes organisations du monde de l'éducation vers celui du Conseil, communiqué de presse, rencontre de presse, lancement et diffusion de versions abrégées d'avis ou de rapports et, finalement, diffusion d'un bulletin de liaison, *Panorama*, qui brosse le portrait de l'ensemble des travaux de l'année.

Les tableaux ci-après montrent les divers moyens utilisés pour chaque publication diffusée au cours de l'année. Le premier porte sur les publications du Conseil et le second, sur celles du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

LA DIFFUSION DES PUBLICATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Publications

Moyens de diffusion

	Lancement	Dépôt sur le site Internet	Diffusion d'une version abrégée	Publication d'un communiqué de presse	Rencontre de presse
<i>Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation d'enseigner et sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur les permis et le brevet d'enseignement – Avis (juin 2004)</i>		X			
<i>Un nouveau souffle pour la profession enseignante – Avis (septembre 2004)</i>	X	X	X	X	X
<i>L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues - Rapport annuel 2003-2004 sur l'état et les besoins de l'éducation (janvier 2005)</i>	X	X	X	X	X
<i>Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec – Avis (février 2005)</i>	X	X		X	X
<i>Avis sur le projet de modification au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement du primaire et de l'enseignement du secondaire – Avis (mars 2005)</i>		X		X	

LA DIFFUSION DES PUBLICATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Publications

Moyens de diffusion

	Lancement	Dépôt sur le site Internet	Diffusion d'une version abrégée	Publication d'un communiqué de presse	Rencontre de presse
<i>Les établissements d'enseignement collégial, un acquis de la société québécoise favorisant l'accessibilité aux études supérieures</i> – Mémoire présenté dans le cadre du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial (mai 2004)		X			
<i>Hausse des montants maximums des prêts et des niveaux d'endettement. Allocation pour l'achat de matériel informatique et exemption de base pour les montants reçus à titre de pension alimentaire. Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études – Avis (juin 2004)</i>		X			
<i>L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études – Avis (août 2004)</i>	X	X		X	X

La diffusion électronique

Les moyens adoptés au cours des dernières années rejoignent la volonté gouvernementale d'intensifier le recours à la diffusion électronique.

C'est ainsi que 16 nouveaux documents électroniques en français et 4 en anglais ont été déposés sur le site du Conseil. Au 31 mars 2005, un total de 116 fichiers en français et 14 fichiers en anglais pouvaient ainsi être téléchargés.

En outre, à l'automne 2003, le Conseil offrait aux personnes intéressées la possibilité d'être tenues au courant, par courrier électronique, des nouvelles publications. En six mois, le fichier contenait quelque 1700 adresses. Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, près de 1600 nouvelles inscriptions s'ajoutaient aux premières. Au total, ce sont donc 3500 personnes qui sont informées par courrier électronique de la parution d'une nouvelle publication du Conseil.

On observe l'impact de cette mesure par une augmentation significative du nombre de téléchargements de documents dans les jours et les heures suivant l'annonce de la diffusion d'une publication. Un sommet a été atteint dans le cas de l'avis *Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec*. En effet, moins de 12 heures après l'avis de publication, plus de 320 personnes avaient téléchargé le document.

Des versions abrégées

Lorsqu'une de ses publications interpelle de façon plus particulière des intervenants de première ligne, principalement le personnel enseignant, le Conseil en diffuse une version abrégée afin de faciliter son appropriation. En 2002, une évaluation a révélé que ce format répond bien à l'objectif visé et c'est pourquoi le Conseil poursuit dans cette voie.

3.2 Les retombées des publications : intérêt et impact

Le premier des indicateurs que le Conseil retient pour témoigner de l'influence de ses publications est l'**intérêt** que suscite son action dans la mesure où, précisément, le Conseil retient l'attention de quelqu'un, voire enrichit ses connaissances et nourrit sa réflexion. Cet intérêt s'observe empiriquement, d'une part, par les demandes adressées à son président pour la présentation, à diverses tribunes, des rapports et des avis que publie le Conseil et il se mesure, d'autre part, par le nombre de demandes de documents qui lui sont acheminées annuellement.

Le second indicateur est l'**impact** des publications qui se traduit par les « traces » qu'elles laissent tant chez les décideurs que chez les acteurs de l'éducation en général. L'utilisation des rapports et des avis du Conseil se révèle par un éventail de manifestations, allant de citations dans des documents officiels, des revues scientifiques ou des médias à leur emploi comme outils de travail dans des activités de formation initiale ou continue et à leur consultation dans l'élaboration de politiques ou de lois.

Au cours de l'année, le Conseil a mis au point un instrument qui lui permet de colliger les informations sur les diverses traces ou démonstrations de l'influence des publications.

Le Conseil rend précisément compte des diverses manifestations d'intérêt pour ses publications, **observées au cours de la présente année**, ainsi que des traces significatives de sa réflexion, sans tenir compte du fait que les « fruits » de cette réflexion aient été publiés au cours de la présente année ou des années antérieures. En effet, l'influence du Conseil dépasse largement le cadre temporel imposé par le rapport annuel de gestion.

Après quelques considérations générales, il sera donc question de l'intérêt et de l'impact des divers documents du Conseil, que ce soit les rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation, les recherches, les études et les avis préparés par le Conseil lui-même, les avis fournis par chacune de ses cinq commissions permanentes ou par le Comité sur l'accessibilité de l'aide financière aux études.

Par ailleurs, une mise en garde s'impose à propos des statistiques relatives aux demandes de documents du Conseil. On ne peut en rien comparer ces statistiques en fonction du comité ou des commissions d'où émanent les documents en cause, car le bassin de lecteurs potentiellement intéressés par l'une ou l'autre des publications varie grandement selon les ordres ou les secteurs d'enseignement.

3.2.1 Quelques données générales

Au cours de l'année, le président du Conseil a été invité à prononcer vingt-cinq conférences sur divers thèmes traités par l'organisme. Il a également participé à une quarantaine d'entrevues dans les médias écrits et électroniques. En outre, il a donné deux conférences de presse et publié cinq articles dans des quotidiens, des revues consacrées à l'éducation ou l'*Infobourg*.

Pendant cette même période, 12 600 demandes ont été enregistrées pour un total de 16 648 envois de documents électroniques, pour la très grande majorité. Ces envois s'ajoutent aux documents normalement distribués au moment du lancement d'une publication. En 2004-2005, plus de 60 000 versions imprimées des avis et des rapports que le Conseil a publiés ont été adressées aux milieux concernés.

L'intérêt pour ces documents dépasse aussi les frontières du Québec. Ainsi, près de 11,0 % des demandes sont venues de l'extérieur, soit 2,6 % des autres provinces et 7,9 % de l'étranger.

On observe par ailleurs que la moitié des demandes ont été faites dans le cadre d'une activité professionnelle et que 25,9 % provenaient d'étudiants. On peut donc dire que le quart des publications servent directement à l'éducation officielle des demandeurs. Enfin, les parents représentent cette année 9 % des demandeurs contre 5 % l'an dernier. Des centres d'intérêt divers ont été mentionnés pour 15 % d'entre eux.

Ces observations mènent à un premier type d'impact des documents du Conseil. Ils servent, à des degrés divers, d'outils de travail et à la formation des jeunes universitaires, ce qui est remarquable.

On ne s'étonnera pas que les demandeurs travaillent dans le milieu de l'éducation dans une proportion de 81,5 % des cas. Ils font partie des milieux institutionnels suivants :

LA RÉPARTITION DES DEMANDEURS TRAVAILLANT DANS LE MILIEU DE L'ÉDUCATION SELON L'ÉTABLISSEMENT AUQUEL ILS SONT RATTACHÉS (À L'EXCLUSION DES ÉTUDIANTS ET DES PARENTS) (N = 5 086)

Ordres d'enseignement	Établissement et organisme	%	
Préscolaire ou primaire	École primaire	6,2	
	secondaire	École secondaire	14,3
	Centre de formation des adultes	2,8	
	Centre de formation professionnelle	2,7	
	Commission scolaire	13,7	
Sous-total		39,7	
Collégial	Enseignement ordinaire	15,6	
	Formation des adultes	1,5	
	Sous-total	17,1	
Université	Enseignement ordinaire	17,0	
	Éducation permanente	2,5	
Sous-total		19,5	
MELS		13,0	
Autres		10,7	
Total		100	

Note : Une proportion de 6,8 % des demandeurs à divers ordres d'enseignement venaient du secteur de la formation continue ou de l'éducation des adultes.

3.2.2 Les rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation

Les tableaux A à I qui suivent indiquent le nombre de demandes de documents et de téléchargements adressés au Conseil entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005.

On a enregistré 3799 demandes de rapports annuels au cours de l'année. Près de 40 % d'entre elles portaient sur des rapports antérieurs et près du quart sur des rapports publiés avant 2000.

L'intérêt

TABLEAU A

Les rapports annuels¹

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2005 ²	Demandes ³ en 2004-2005	Téléchargements en 2004-2005	Total 2004-2005	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2004-2005
<i>L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues</i> (rapport annuel 2003-2004)	Déc.-04	2035	738	1297	2035	57,6 %
<i>Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner</i> (rapport annuel 2002-2003)	Déc.-03	1032	48	220	268	168,6 %
<i>La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années</i> (rapport annuel 2001-2002)	Déc.-02	1616	15	221	236	6,7 %
<i>Éduquer à la citoyenneté</i> (rapport annuel 1997-1998)	Oct.-98	2998	8	222	230	6,5 %
<i>Éducation et nouvelles technologies. Pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage</i> (rapport annuel 1999-2000)	Déc.-00	4051	3	206	209	5,9 %
<i>L'évaluation institutionnelle en éducation : une dynamique propice au développement</i> (rapport annuel 1998-1999)	Sept.-99	1965	10	183	193	5,5 %
<i>La gouverne de l'éducation logique marchande ou processus politique?</i> (rapport annuel 2000-2001)	Nov.-01	2935	22	137	159	4,5 %
<i>La gestion de l'éducation : nécessité d'un autre modèle</i> (rapport annuel 1991-1992)	Déc.-92	196	0	127	127	3,6 %
<i>L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager</i> (rapport annuel 1996-1997)	Déc.-97	680	4	58	62	1,8 %
<i>Développer une compétence éthique pour aujourd'hui : une tâche éducative essentielle</i> (rapport annuel 1989-1990)	Déc.-90	171	1	60	61	1,7 %
<i>La profession enseignante : vers un renouvellement du contrat social</i> (rapport annuel 1990-1991)	Déc.-91	99	2	55	57	1,6 %
<i>Pour un nouveau partage des pouvoirs et responsabilités en éducation</i> (rapport annuel 1995-1996)	Déc.-96	192	6	43	49	1,4 %
<i>Le défi d'une réussite de qualité</i> (rapport annuel 1992-1993)	Déc.-93	86	1	44	45	1,3 %
<i>Vers la maîtrise du changement en éducation</i> (rapport annuel 1994-1995)	Déc.-95	215	5	36	41	1,2 %
<i>Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : des engagements pressants</i> (rapport annuel 1993-1994)	Déc.-94	95	0	27	27	0,8 %
Autres	-	-	0	0	0	0,0 %
Total			815	2716	3531	100,0 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2004-2005.

2. Le nombre de demandes et téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.

3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

L'impact

Au cours du présent exercice, le Conseil a relevé des traces de l'impact ou de l'influence de ces rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation. Plusieurs d'entre eux, qui remontaient aussi loin qu'en 1990-1991, ont été cités ou commentés dans des publications savantes ou des monographies faites par des chercheurs et des enseignants universitaires des facultés d'éducation du Québec. Par exemple, le rapport annuel de 1990-1991 sur la profession enseignante a soulevé un regain d'intérêt en raison du débat sur la création d'un ordre professionnel des enseignants et de la publication, en septembre 2004, de l'avis du Conseil intitulé *Un nouveau souffle pour la profession enseignante*. Un autre exemple est celui du rapport annuel de 1995-1996 sur le nouveau partage des responsabilités en éducation, dans le contexte de la réforme et de la décentralisation des responsabilités en faveur des établissements scolaires.

Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner, Rapport annuel 2002-2003 sur l'état et les besoins de l'éducation (décembre 2003)

Le rapport annuel 2002-2003 sur l'état et les besoins de l'éducation, publié en décembre 2003, a fait l'objet de 268 demandes, 45 % par des personnes en emploi et le tiers par des personnes aux études.

À la suite de la publication de ce rapport et des documents de recherche connexes ainsi que de la tenue du colloque du 12 février 2004 – réalisé conjointement par cinq organismes partenaires (l'ACFAS, la CREPUQ, la FEUQ, la FQPPU et le Conseil) – la communauté universitaire s'est appropriée l'ensemble des travaux du Conseil et a poursuivi la réflexion sur la question du renouvellement du corps professoral. Ainsi, le Fonds québécois de la recherche sur la culture et la société a produit un article, dans la rubrique « L'heure juste » de sa revue *Recherches Innovations*, mettant à l'avant-plan la situation du renouvellement du corps professoral en sciences sociales et humaines, en arts, en lettres, en éducation et en administration, s'appuyant, entre autres, sur les données des enquêtes du Conseil. De plus, la Fédération québécoise des professeurs et des professeurs d'université (FQPPU) a préparé un mémoire qui a été transmis à ses membres pour établir l'état de la question du renouvellement du corps professoral, pour faire la critique des tendances

actuelles et déterminer les conditions d'une véritable relève professorale et syndicale. Pour ce faire, la FQPPU a pris en compte l'ensemble des travaux effectués par le Conseil sur la question.

L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues, Rapport annuel 2003-2004 sur l'état et les besoins de l'éducation (janvier 2005)

Le lancement, en janvier 2005, du rapport annuel de 2003-2004 intitulé *L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues* a fait l'objet d'une vaste couverture médiatique.

En effet, le président a répondu à une quinzaine de demandes d'entrevues des médias écrits et électroniques. Plusieurs associations ou regroupements ont aussi exprimé des commentaires et ont fait état de leur position au regard des orientations proposées dans ce rapport en vue d'améliorer la situation. Parmi ces organisations, mentionnons la Fédération des commissions scolaires du Québec, la Fédération des cégeps du Québec, la Fédération autonome du collégial, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants CSN, la Fédération du personnel de soutien scolaire CSQ et la Fédération étudiante collégiale du Québec.

En moins de trois mois, soit du 15 janvier au 31 mars, ce rapport avait déjà fait l'objet de 2035 demandes. Il suscite d'autant plus d'intérêt que la poursuite de la réforme au secondaire soulève des questions importantes sur l'éducation à la vie professionnelle des jeunes. On note, par exemple, que le nouveau Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire prévoit une diversification des parcours de formation au secondaire et un enrichissement de l'exploration professionnelle, ce qui concorde avec l'une des orientations proposées par le Conseil, à savoir la diversification et la valorisation de toutes les avenues de formation. Le Conseil sera sensible aux actions qui seront entreprises sur le terrain au regard des orientations qu'il a proposées dans son rapport annuel.

3.2.3 Les avis

LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'intérêt

TABLEAU B

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement primaire¹

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2005 ²	Demandes ³ en 2004-2005	Téléchargements en 2004-2005	Total 2004-2005	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2004-2005
<i>Un nouveau souffle pour la profession enseignante⁴</i>	Sept.-04	3898	2377	1521	3898	75,4 %
<i>L'organisation du primaire en cycles d'apprentissage : une mise en œuvre à soutenir</i>	Nov.-02	3269	308	255	563	10,9 %
<i>Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles</i>	Oct.-99	3817	0	336	336	6,5 %
<i>Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire. Comprendre, prévenir, intervenir</i>	Fév.-01	5422	8	243	251	4,9 %
<i>Les services complémentaires à l'enseignement : des responsabilités à consolider</i>	Mars-98	846	0	75	75	1,5 %
<i>Une école primaire pour les enfants d'aujourd'hui</i>	Fév.-95	159	1	40	41	0,8 %
Autres	-	-	6	0	6	0,1 %
Total			2700	2470	5170	100,0%

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2004-2005.

2. Le nombre de demandes et téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.

3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

4. Le document « Un nouveau souffle pour la profession enseignante » a été réalisé conjointement par les commissions de l'enseignement primaire et secondaire. Il est donc inscrit et comptabilisé dans les tableaux relatifs à ces deux commissions.

Les divers avis préparés par la Commission de l'enseignement primaire ont fait l'objet de 5170 demandes et les enseignants étaient représentés dans une proportion de 38,5 %. L'avis intitulé *Un nouveau souffle pour la profession enseignante* a été sans contredit le plus populaire. En effet, depuis son lancement à la mi-septembre 2004 jusqu'au 31 mars dernier, il a fait à lui seul l'objet de 3900 demandes.

L'impact

On a relevé, au cours du présent exercice, des traces significatives de l'usage qui a été fait de certains avis.

Un nouveau souffle pour la profession enseignante (septembre 2004)

Comme il a été indiqué précédemment, cet avis n'est pas passé inaperçu. En effet, dans un contexte de questionnement sur la création d'un ordre professionnel, cet avis a capté l'attention, plus particulièrement la position sur ce dernier aspect. Il a donc fait l'objet d'une vaste couverture

médiatique au moment de sa publication et plusieurs groupes ont fait état de leurs réactions dans les médias. En effet, un certain nombre d'organismes ont publié un article à ce sujet, notamment le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec, la Fédération des syndicats de l'enseignement et le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE).

Cet avis a en outre été cité dans plusieurs articles provenant d'organismes français comme l'Association coopérative pour l'information et l'innovation pédagogique, le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), l'Institut national de recherche pédagogique et l'Institut de recherche sur l'éducation.

Finalement, cet avis a été utilisé par la Fédération des commissions scolaires du Québec dans le cadre d'une activité de formation du personnel de direction.

Être parent d'élève au primaire : une tâche éducative irremplaçable (1994)

La présidente de la Fédération des comités de parents du Québec, M^{me} Diane Miron, rappelle dans un article de la revue de la Fédération que les propos tenus par le Conseil il y a dix ans sont toujours d'actualité. Il proposait alors de favoriser l'exercice de la responsabilité parentale et rappelait l'importance du rôle de parents dans l'école québécoise et de sa complémentarité par rapport à celui des enseignants.

L'intégration scolaire des élèves handicapés et en difficulté (octobre 1996) et **L'organisation du primaire en cycles d'apprentissage : une mise en œuvre à soutenir** (novembre 2002)

Ces deux avis ont été utilisés par le MEQ pour l'élaboration du cadre de référence en vue de l'établissement des plans d'intervention pour les élèves handicapés et en difficulté d'apprentissage et d'adaptation. Le but de ce cadre est de fournir des orientations et des balises aux milieux scolaires, afin de favoriser le développement d'une vision commune au regard de l'élaboration et de l'utilisation des plans d'intervention.

L'avis sur les cycles d'apprentissage a été également cité dans la *Revue des sciences de l'éducation*. On constate que la popularité de cet avis se maintient puisqu'il a fait l'objet de 565 demandes cette année, soit presque trois ans après sa publication. C'est donc un signe tangible de l'intérêt qu'il suscite encore et de son influence certaine.

Pour une meilleure réussite des garçons et des filles (octobre 1999)

Cet avis continue de soutenir la réflexion qui entoure la réussite éducative des garçons. Un article de la revue *Savoir* de la Fédération des commissions scolaires du Québec y fait référence, ainsi qu'un document publié à l'intention du personnel enseignant par le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, le MELS poursuit sa réflexion sur la réussite des garçons et utilise cet avis du Conseil dans ses travaux.

Divers

De nombreux avis produits par la CEP ont aussi été utilisés dans l'élaboration d'un article de Lessard, Henripin et Larochelle (2004), notamment :

- *Les services complémentaires à l'enseignement : des responsabilités à consolider* (1998);
- *L'intégration scolaire des élèves handicapés et en difficulté* (1996);
- *Pour un développement intégré des services éducatifs à la petite enfance : de la vision à l'action* (1996);
- *Pour une meilleure réussite des garçons et des filles* (1999).

LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'intérêt

TABLEAU C

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement secondaire¹

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2005 ²	Demandes ³ en 2004-2005	Téléchargements en 2004-2005	Total 2004-2005	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2004-2005
<i>Un nouveau souffle pour la profession enseignante⁴</i>	Sept.-04	3898	2377	1521	3898	67,6 %
<i>L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif</i>	Janv.-04	2513	276	483	759	13,2 %
<i>L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire</i>	Janv.-03	8167	285	312	597	10,4 %
<i>Aménager le temps autrement. Une responsabilité de l'école secondaire</i>	Avril-01	3645	37	251	288	5,0 %
<i>L'école, une communauté éducative - Voies de renouvellement pour le secondaire</i>	Avril-98	888	3	116	119	2,1 %
<i>Diriger une école secondaire : un nouveau contexte, de nouveaux défis</i>	Juin-99	895	7	81	88	1,5 %
Autres	-	-	19	0	19	0,3 %
Total			3004	2764	5768	100,0 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2004-2005.

2. Le nombre de demandes et téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.

3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

4. Le document « Un nouveau souffle pour la profession enseignante » a été réalisé conjointement par les commissions de l'enseignement primaire et secondaire. Il est donc inscrit et comptabilisé dans les tableaux relatifs à ces deux commissions.

Les divers avis préparés par la Commission de l'enseignement secondaire ont suscité cette année 5768 demandes, dont 67,6 % pour celui sur la profession enseignante. Les avis sur l'encadrement des élèves au secondaire et sur l'appropriation de la réforme continuent de susciter un vif intérêt avec respectivement 759 et 597 demandes cette année.

Les avis de cette Commission ont intéressé d'abord les personnes au travail (54 %) parmi lesquelles se trouvaient 33 % d'enseignants, 30 % de professionnels et 22 % de cadres.

L'impact

On a relevé, au cours du présent exercice, des traces significatives de l'usage qui a été fait des avis suivants.

Aménager le temps autrement. Une responsabilité de l'école secondaire (avril 2001)

En 2002, le ministère de l'Éducation répondait positivement à la Société GRICS qui proposait d'expérimenter

différents modèles d'organisation des horaires dans les écoles secondaires du Québec. Le rapport de la Société cite abondamment l'avis du Conseil et utilise ses recommandations comme appui à ses interventions.

Aussi, deux chercheurs associés à l'Observatoire Jeunes et Société ainsi qu'au Laboratoire de recherche en analyses politiques font mention de cet avis dans un ouvrage collectif sur les valeurs des jeunes.

Diriger une école secondaire : un nouveau contexte, de nouveaux défis (juin 1999)

Cet avis, diffusé en 1999, continue d'être une source d'inspiration importante pour le personnel de direction des établissements d'enseignement secondaire. Il est souvent cité en référence par des chercheurs des milieux universitaire et collégial.

L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire (janvier 2003)

Cet avis est toujours de grande actualité, d'autant plus que la réforme de l'éducation devrait être mise en œuvre au secondaire dès septembre 2005. Que ce soit le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou d'autres acteurs du milieu comme les commissions scolaires, la Fédération des comités de parents du Québec ou encore les associations professionnelles ou syndicales, l'avis sur les conditions à réunir pour une appropriation locale réussie de la réforme de l'éducation et du curriculum est souvent cité comme source de référence par l'un ou l'autre de ces intervenants.

L'école, une communauté éducative : voies de renouvellement pour le secondaire (avril 1998)

Les principaux acteurs du milieu scolaire, tant au primaire qu'au secondaire, continuent de s'inspirer de cet avis. Il a guidé la rédaction des principes mis en avant dans *Le plan d'intervention au service de la réussite de l'élève. Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention*, publié par le ministère de l'Éducation en mars 2004.

L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif (janvier 2004)

Cet avis continue d'être très médiatisé, particulièrement lors des périodes d'admission dans les établissements d'enseignement secondaire privés et dans certaines écoles publiques. *Le Devoir* y a notamment fait écho de même que plusieurs médias régionaux et locaux. La revue *Veux-tu savoir* de la Fédération des comités de parents du Québec y a consacré un très long article. Au cours d'une entrevue sur le réseau d'information RDI, une directrice d'école primaire a mentionné cet avis qui fait la part des choses sur les mythes et les réalités de l'encadrement dans les secteurs public et privé. L'Institut national de recherche pédagogique en France mentionne aussi cet avis sur son site Internet.

LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

L'intérêt

TABLEAU D

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement collégial¹

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2005²	Demandes³ en 2004-2005	Téléchargements en 2004-2005	Total 2004-2005	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2004-2005
<i>Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial</i>	Mars-04	1514	160	721	881	69,8 %
<i>Au collégial : l'orientation au coeur de la réussite</i>	Avril-02	2215	6	186	192	15,2 %
<i>La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu</i>	Mai-00	1036	3	68	71	5,6 %
<i>Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement</i>	Déc.-97	416	1	36	37	2,9 %
<i>Pour un passage réussi de la formation professionnelle à la formation technique</i>	Mars-01	475	0	33	33	2,6 %
<i>Pour une formation générale bien enracinée dans les études techniques collégiales</i>	Juin-97	110	0	29	29	2,3 %
Autres	-	-	2	18	20	1,6 %
Total			172	1091	1263	100,0 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2004-2005.

2. Le nombre de demandes et téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.

3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

Le Conseil a transmis cette année 1263 avis préparés par la Commission de l'enseignement collégial. Dans près de 70 % des cas, il s'agissait de celui publié en mars 2004 sur les programmes de formation technique. Par ailleurs, un document traitant de l'orientation au collégial, paru en avril 2002, retient encore l'attention et a fait l'objet de 192 demandes.

L'intérêt suscité par l'ensemble des avis sur le collégial était lié au travail dans les deux tiers des cas et 44 % des demandeurs étaient des enseignants. Dans 58 % des cas, ces personnes travaillaient au collégial contre 13 % à l'université.

L'impact

On a relevé, au cours du présent exercice, des traces significatives de l'usage qui a été fait des avis suivants :

Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial (mars 2004)

Cet avis a été rendu public en mars 2004, soit quelques mois avant la tenue du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*

qui a eu lieu les 9 et 10 juin 2004. Son impact a été substantiel puisqu'on y a souvent fait référence, tant au cours des débats préparatoires que dans les mémoires que divers organismes ont préparés en vue de l'assemblée publique de ce forum.

À court terme, cet avis a eu des répercussions chez les professeurs de philosophie surtout, car il proposait d'étendre la formation générale des cégépiens à d'autres disciplines que la philosophie, la littérature, l'anglais et l'éducation physique. Cet avis a donc provoqué un inévitable débat public, parfois même orageux, sur ce sujet qui n'était ni le seul ni le principal de cet avis-bilan.

En janvier 2005, le ministre de l'Éducation faisait connaître ses orientations concernant l'enseignement collégial. Plusieurs d'entre elles rejoignaient, en tout ou en partie, des recommandations déjà formulées dans des avis du Conseil, entre autres sur l'accessibilité aux études, la formation générale, la souplesse du système, la reconnaissance des acquis, la sanction des études et les divers types de collaboration avec le milieu. Par ailleurs, cet avis a aussi été cité dans des articles publiés dans différents périodiques.

Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite
(avril 2002)

Lors de sa publication, cet avis a reçu un très bon accueil de la part de nombreux organismes représentant les collèges, les commissions scolaires ou les associations de parents. Il est toujours d'actualité et le Comité sur la réussite, mis sur pied par la Fédération des cégeps, y a récemment fait référence dans une monographie sur les plans de réussite des cégeps (2004).

La Fédération des associations de parents des cégeps du Québec en a aussi largement tenu compte dans un article sur l'orientation des jeunes, publié en 2004.

Certaines des recommandations formulées par le Conseil dans cet avis se situent, du moins en partie, dans la lignée d'objectifs visés par les modifications actuellement proposées par la réforme au secondaire, notamment celui de diversifier les parcours de formation.

La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu (mai 2000)

Plusieurs auteurs ont fait référence à cet avis au cours de la dernière année, le plus souvent dans des travaux concernant des pratiques pédagogiques, mais parfois aussi lorsqu'il était question d'autonomie des collèges ou encore d'apprentissage de l'élève.

Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement (décembre 1997)

Cet avis continue d'alimenter la réflexion sur l'acte d'enseigner au collégial. Un récent rapport de recherche sur les pratiques pédagogiques y faisait encore référence.

Pour une formation générale bien enracinée dans les études techniques collégiales (septembre 1997)

La question de l'intégration de la formation générale dans les programmes de formation technique est toujours au cœur des préoccupations, comme on a pu le constater lors du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial* de juin 2004. Dans chaque collège, un comité de programme assure cette intégration lors de la mise en œuvre des programmes d'études révisés selon l'approche par compétences. Des rapports de recherche en ont d'ailleurs fait état.

Des conditions de réussite au collégial : réflexion à partir de points de vue étudiants (1995)

Dans cet avis, le Conseil rappelait que « l'éducation est une œuvre collective et, sans l'engagement des élèves, aucune réussite n'est possible ». Les collèges ont toujours fait des efforts pour favoriser la réussite de leurs élèves et s'acquitter ainsi d'une partie de leur mission. Depuis quelques années, les exigences ministérielles quant aux plans de réussite et, plus récemment, aux plans stratégiques, ont permis en quelque sorte de mieux organiser ces efforts dans l'ensemble du réseau collégial. Ces actions portent fruit puisque les indicateurs de réussite sont en hausse, mais tous reconnaissent qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir.

C'est pourquoi les enseignants, les chercheurs et les parents explorent diverses façons de favoriser la réussite des élèves, que ce soit en suscitant un meilleur engagement de leur part, en ayant recours à des pratiques pédagogiques différentes ou encore en adoptant des mesures de soutien accessibles et variées. La littérature sur ce sujet est abondante et on constate que de nombreux auteurs citent les travaux du Conseil.

L'enseignement supérieur : pour une entrée réussie dans le XXI^e siècle (1992)

Cet avis, publié il y a treize ans, figure encore dans la bibliographie d'articles ou de monographies sur l'autonomie des collèges ou encore sur leur administration.

LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE UNIVERSITAIRES**L'intérêt**

TABLEAU E

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires¹

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2005	Demandes ² en 2004-2005	Téléchargements en 2004-2005	Total 2004-2005	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2004-2005
<i>Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner</i> (rapport annuel 2002-2003)	Déc.-03	1032	48	220	268	46,7 %
<i>Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir</i>	Avril-00	709	3	73	76	13,2 %
<i>Diversité, continuité et transformation du travail professoral dans les universités québécoises</i> (1991 et 2003)	Janv.-04	204	18	54	72	12,5 %
<i>L'État de situation et les prévisions de renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises</i>	Janv.-04	302	22	48	70	12,2 %
<i>Les universités à l'heure du partenariat</i>	Mai-02	1271	3	60	63	11,0 %
Autres	-	-	7	18	25	4,4 %
Total			101	473	574	100,0 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2004-2005.

2. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

Le Conseil a transmis cette année 574 exemplaires d'avis préparés par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires. Ce nombre inclut le rapport annuel 2002-2003 sur l'état et les besoins de l'éducation liés à la relève du corps professoral, également préparé par cette Commission. Près de la moitié des demandes ont été faites dans le cadre d'un emploi et le tiers dans celui d'études en cours.

L'impact

Puisque cette même Commission a élaboré le rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation intitulé *Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner*, on se reportera à la section 3.2.2 pour en savoir plus sur le sujet.

LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

L'intérêt

TABLEAU F

Les avis préparés par la Commission de l'éducation des adultes¹

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2005 ²	Demandes ³ en 2004-2005	Téléchargements en 2004-2005	Total 2004-2005	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2004-2005
<i>L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional</i>	Sept.-03	1316	36	134	170	46,2 %
<i>La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale</i>	Juin-00	1327	25	100	125	34,0 %
<i>Mémoire sur le Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue</i>	Sept.-01	425	0	41	41	11,1 %
<i>La formation continue du personnel des entreprises - un défi pour le réseau public d'éducation</i>	Juin-98	648	1	30	31	8,4 %
Autres	-	-	1	0	1	0,3 %
Total			63	305	368	100,0 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2004-2005.

2. Le nombre de demandes et téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.

3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

Les avis de cette Commission ont fait l'objet de 368 demandes. Le dernier d'entre eux, paru en septembre 2003 et portant sur l'éducation des adultes et le développement local et régional, a engendré 46 % de la demande. Il est à noter que la fonction publique québécoise a continué cette année à manifester un grand intérêt pour les avis préparés par la Commission de l'éducation des adultes puisque 14,1 % de la demande est venue d'elle dont 11,3 % pour la fonction publique québécoise.

L'impact**La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale** (juin 2000)

Dans le document de consultation *Les personnes immigrantes formées à l'étranger aux professions et métiers réglementés*, le groupe de travail composé de parlementaires et mis sur pied par la ministre alors responsable des Relations avec les citoyens et de l'Immigration reprend les trois principes mis en avant par le Conseil supérieur de l'éducation, en précisant que « ces postulats sont aussi valables dans le contexte de l'accès aux professions et métiers réglementés ».

Par ailleurs, au début d'avril 2005 se tenait un colloque national sur la reconnaissance des acquis et des compétences. Plusieurs documents alors rendus publics s'inspirent des

propos du Conseil, notamment le *Cadre de référence en matière de reconnaissance des acquis et des compétences au ministère de l'Éducation*.

L'éducation des adultes, partenaire du développement local et régional (septembre 2003)

Dans un document présenté aux participants au XIII^e Forum économique, la Chambre de commerce de Québec reprend à son compte les positions du Conseil.

De même, dans le *Pearson News*, le directeur des Services administratifs et responsable de la sanction des études de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson utilise l'avis du Conseil.

Des références à certains avis du Conseil

Des chercheurs et des organisations font référence dans leurs ouvrages aux cinq avis suivants du Conseil : *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*, *Le partenariat : une façon de réaliser la mission de formation en éducation des adultes*, *L'éducation des adultes, partenaire du développement local et régional*, *Pour un accès réel des adultes à la formation continue* et *Vers un modèle de financement en éducation des adultes*.

LES AUTRES AVIS DU CONSEIL

Le Conseil confie à des comités spéciaux la préparation d'avis sollicités par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou qui relèvent de sa propre initiative. En plus des rapports de gestion, il prépare aussi, conformément à la Loi sur l'administration publique, un plan stratégique qui est inclus dans le tableau G.

L'intérêt

TABLEAU G

Les autres avis du Conseil¹

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2005 ²	Demandes ³ en 2004-2005	Téléchargements en 2004-2005	Total 2004-2005	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2004-2005
<i>Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec</i>	Fév.-05	913	150	763	913	41,3 %
<i>Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation d'enseigner et sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement</i>	Juin-04	411	0	411	411	18,6 %
<i>Rapport annuel de gestion 2003-2004</i>	Nov.-04	214	21	193	214	9,7 %
<i>Rapport annuel de gestion 2002-2003</i>	Août-03	287	2	124	126	5,7 %
<i>Le financement des universités québécoises dans le contexte de l'économie du savoir : un choix de société - Mémoire du CSE à la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités</i>	Fév.-04	342	0	87	87	3,9 %
<i>Avis au ministre de l'Éducation sur le Projet de loi n° 124</i>	Nov.-02	473	0	69	69	3,1 %
<i>Avis du Conseil supérieur de l'éducation sur le Projet de loi n° 34 instituant le ministère du Développement économique et régional</i>	Déc.-03	122	0	41	41	1,9 %
<i>Le projet de régime pédagogique du préscolaire, du primaire et du secondaire : quelques choix cruciaux</i>	Fév.-00	869	0	40	40	1,8 %
<i>Les enjeux majeurs des programmes d'études et des régimes pédagogiques</i>	Janv.-99	2144	0	39	39	1,8 %
<i>Projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Ajustements en matière d'enseignement moral et religieux</i>	Juin-01	716	1	36	37	1,7 %
<i>Pour un renouvellement prometteur des programmes à l'école</i>	Sept.-98	1261	0	32	32	1,4 %
<i>Plan stratégique 2001-2003 Pour mieux conseiller le ministre de l'Éducation et l'État : Observer, consulter, approfondir</i>	Fév.-01	378	0	29	29	1,3 %
<i>Rapport annuel de gestion 2001-2002</i>	Sept.-02	329	1	28	29	1,3 %
<i>Les projets de régimes pédagogiques de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle</i>	Fév.-00	1046	1	25	26	1,2 %
Autres	-	-	42	77	119	5,4 %
Total			218	1994	2212	100,0 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2004-2005.

2. Le nombre de demandes et téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.

3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

Ces autres publications du Conseil ont fait l'objet de 2212 demandes au cours de l'année, près de 40 % d'entre elles ayant été enregistrées pour l'avis *Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec* et près de 20 % pour celui sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement*. Ce dernier a suscité beaucoup d'intérêt puisque, entre février 2005 – moment de sa parution – et le 31 mars, 913 personnes en avaient fait la demande.

L'impact

Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec (février 2005)

Cet avis a retenu l'attention dès sa publication. En effet, moins de douze heures après la transmission d'un courriel à cet effet, plus de 320 personnes l'avaient déjà téléchargé. Il a également fait l'objet d'une forte couverture médiatique. Le président a été invité à donner plus d'une vingtaine d'entrevues dans les médias écrits et électroniques. Dans divers articles, la position du Conseil supérieur de l'éducation a été largement reprise, la plupart des groupes l'utilisant pour donner plus de poids à leurs idées. C'est dans le prochain rapport de gestion qu'il sera possible d'apprécier davantage l'impact de cet avis.

3.2.4 Les études et les recherches

L'intérêt

TABLEAU H

Les études et les recherches¹

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2005 ²	Demandes ³ en 2004-2005	Téléchargements en 2004-2005	Total 2004-2005	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2004-2005
<i>Les mesures d'encadrement des élèves au secondaire</i>	Janv.-04	298	24	207	231	32,5 %
<i>Le renouvellement du curriculum : expériences américaine, suisse et québécoise</i>	Oct.-99	1873	0	219	219	30,8 %
<i>Différencier le curriculum au secondaire : vers des parcours scolaires stimulants pour tous les jeunes</i>	Mars-99	1006	5	123	128	18,0 %
<i>Enseigner: qu'en pensent les profs?</i>	Janv.-91	125	0	56	56	7,9 %
<i>La participation de l'éducation aux travaux des CLD et des CRD portant sur le développement local et régional</i>	Juin-03	134	4	32	36	5,1 %
<i>Le rôle des headteachers en Angleterre et les enseignements à en tirer dans un contexte de décentralisation</i>	Avril-99	339	0	32	32	4,5 %
Autres	-	-	9	0	9	1,3 %
Total			42	669	711	100,0 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2004-2005.

2. Le nombre de demandes et téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.

3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

Le Conseil a reçu cette année 711 demandes pour des études et des recherches, certaines d'entre elles servant à la préparation des avis. C'est le cas, par exemple, du premier document cité dans le tableau utilisé pour l'élaboration de l'avis sur les mesures d'encadrement au secondaire, paru en 2004. Notons que près de 50 % des demandes portaient sur deux études publiées en 1999. La moitié d'entre elles étaient liées à l'emploi du demandeur et dans près de 30 % des cas, à ses études.

L'impact

On ne relève pas, cette année, de traces particulières aux études et recherches mentionnées au tableau H.

3.2.5 Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

L'intérêt

TABLEAU I

Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études¹

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2005	Demandes ² en 2004-2005	Téléchargements en 2004-2005	Total 2004-2005	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2004-2005
<i>L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études</i>	Mai-04	442	54	388	442	46,6 %
<i>Hausse des montants maximums des prêts et des niveaux d'endettement. Allocation pour l'achat de matériel informatique et exemption de base pour les montants reçus à titre de pension alimentaire. Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études</i>	Juin-04	143	1	142	143	15,1 %
<i>La modernisation du Programme de prêts et bourses. Projets de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études</i>	Mars-04	100	25	75	100	10,5 %
<i>Les établissements d'enseignement collégial, un acquis de la société québécoise favorisant l'accessibilité aux études supérieures. Mémoire présenté dans le cadre du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial</i>	Mai-04	57	4	53	57	6,0 %
<i>L'accessibilité financière à la réussite de son projet d'études. Mémoire déposé à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités</i>	Fév.-04	159	0	33	33	3,5 %
<i>Le partage de risque et le remboursement proportionnel au revenu. Avis sur le rapport Le remboursement des prêts pour études : essentiel à la pérennité du Programme de prêts et bourses</i>	Déc.-01	102	0	28	28	3,0 %
<i>Vers une accessibilité financière à la réussite de son projet d'études. Document de consultation</i>	Avril-03	217	7	18	25	2,6 %
Autres	-	-	18	103	121	12,8 %
Total	-	-	109	840	949	100,0 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2004-2005.

2. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

L'intérêt pour les publications du CCAFE est en hausse : pour la première fois, au-delà de mille demandes ont été consignées. Par ailleurs, le nombre de téléchargements s'élève à 840 en 2004-2005, comparativement à 297 l'année précédente, ce qui représente une hausse de 285 %. La tendance est plus marquée dans le cas des demandes de versions papier.

Alors qu'en 2003-2004 seulement deux publications du CCAFE avaient atteint 25 demandes ou plus, sept documents dépassent ce seuil, dont les trois publiés en cours d'année.

Outre le fait que les médias (par exemple : *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Soleil*, *Radio-Canada*) font de plus en plus référence aux positions et recommandations du Comité, soulignons que les publications étudiantes (*La voix étudiante – Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)*, *Cité éducative – Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP)*) et sociales (*Bulletin de liaison – Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)*) véhiculent elles aussi les recommandations importantes du CCAFE. Petit à petit, le Comité devient une référence québécoise en matière d'accessibilité financière aux études.

L'impact

L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études

Pour la première fois de sa courte histoire, le CCAFE a procédé, en août, au lancement d'un avis et à l'envoi d'un communiqué de presse aux journalistes qui couvrent le secteur de l'éducation. Les principaux médias ont fait écho à cet avis d'initiative, certains soulignant qu'au lieu de bonifier le Programme de prêts et bourses, le gouvernement venait de l'amputer de 100 M\$ en transformant des bourses en prêts. Plusieurs recommandations sont citées : protéger les acquis sociaux en matière d'accessibilité aux études; calculer de façon plus réaliste les frais de subsistance; baisser la contribution parentale; mieux soutenir les parents étudiants et les adultes qui effectuent un retour aux études; bonifier le programme études-travail et établir un crédit de 3000 \$ pour financer en partie les études postsecondaires des jeunes des milieux défavorisés. D'autres médias ont insisté sur la recommandation du Comité visant à doter le Québec d'une politique globale à l'égard des étudiants étrangers.

En octobre, les versions française et anglaise de l'avis étaient diffusées à un colloque tenu à Ottawa et regroupant, d'une part, des responsables d'aide financière aux études dans les établissements d'enseignement supérieur de toutes les provinces canadiennes et, d'autre part, des chercheurs intéressés par l'accessibilité financière aux études. Le but était de faire connaître le Comité ainsi que sa pensée en matière d'accessibilité aux études.

En novembre, le secrétaire du Comité a accueilli dans les locaux du Conseil supérieur de l'éducation une vingtaine d'étudiantes et d'étudiants des cycles supérieurs de la Faculté d'éducation de l'Université Laval. Il a exposé le processus d'élaboration des avis par le Conseil en prenant comme exemple *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*. Des témoignages d'étudiantes et d'étudiants confirment l'intérêt porté à la présentation.

Dans son rapport annuel 2003-2004 intitulé *L'Éducation à la vie professionnelle, valoriser toutes les avenues*, le Conseil supérieur de l'éducation réserve un accueil favorable à l'avis d'initiative du CCAFE : « Le Conseil juge fort intéressant le lien [...] fait entre l'accessibilité financière et la réussite des études. Il accueille avec beaucoup d'intérêt les propositions qui visent à soutenir les personnes qui

retournent aux études de même que celles qui revoient leur choix scolaire et professionnel ». Le Conseil ajoute : « Une autre mesure prometteuse consiste à mettre en place, à partir du secondaire, un " crédit financier croissant " qui permettrait aux étudiants de financer une partie de leurs études postsecondaires ». Il conclut : « Voilà des exemples qui pourraient être mis à profit aussi bien dans la formation initiale que dans la formation continue ».

Enfin, durant la grève étudiante de l'hiver 2005, plusieurs organismes ont pris position sur la compression de 103 M\$ au Programme de prêts et bourses en rappelant les mémoires qu'ils avaient préparés dans le cadre de la consultation menée par le Comité en 2003. Par exemple, la CSN, la CSQ, le Conseil du statut de la femme se sont référés à leur mémoire pour justifier leurs positions respectives sur le sujet.

Les établissements d'enseignement collégial, un acquis de la société québécoise favorisant l'accessibilité aux études supérieures

En mai 2004, le Comité a déposé un mémoire dans le cadre du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial* qui a rejoint la position de plusieurs organismes sur le maintien de la structure actuelle de l'enseignement collégial et sur la grande accessibilité qui caractérise cet ordre d'enseignement.

L'Université Laval a défendu une position qui s'écarte de celle de la CREPUQ. Celle-ci remettait l'existence de l'enseignement préuniversitaire en cause. À la séance du 8 juin 2004, le recteur de l'Université, M. Pigeon, a répondu : « [N]otre position rejoint celle du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études. Elle rejoint également celle du Conseil de la science et de la technologie, dont la présidente fait partie de notre conseil universitaire ».

L'enseignement collégial a été maintenu, y compris l'enseignement préuniversitaire.

Avis sur la hausse des montants maximums de prêts et des niveaux d'endettement ainsi que sur l'allocation pour l'achat de matériel informatique et l'exemption de base pour les montants reçus à titre de pension alimentaire

C'est dans cet avis que le Comité a recommandé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de maintenir les montants maximums de prêts et de ne pas modifier la

façon de prendre en compte les droits de scolarité et autres droits pour qu'ils soient financés exclusivement sous forme de prêts.

Le Règlement sur l'aide financière aux études a été modifié malgré la recommandation du Comité. Toutefois, la grève étudiante de l'hiver 2005 a changé la donne et remis en question ces modifications. Les organismes étudiants, la FEUQ, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Coalition de l'association pour une solidarité syndicale étudiante élargie (CASSEE) ont notamment utilisé la recommandation du Comité ainsi que d'autres extraits de cet avis pour justifier leurs demandes.

Par ailleurs, le Comité a donné son appui aux deux autres modifications proposées dans ce projet de règlement, soit l'allocation pour l'achat de matériel informatique et l'exemption de base pour les montants reçus à titre de pension alimentaire. Il précisait que, dans ce dernier cas, le montant devait être indexé annuellement. Les deux mesures ont été adoptées et maintenues, exception faite de l'indexation.

4

AUTRES ASPECTS RELATIFS À LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

À titre d'organisme gouvernemental, le Conseil s'assure du respect des dispositions de la Loi sur l'administration publique qui le concernent. Voici les faits qui ont marqué l'année à ce chapitre.

Les ressources humaines**Résultats en matière d'objectifs d'embauche**

Le secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation, qui compte 31 personnes, n'a procédé à aucune embauche au cours de l'année. Au printemps, il a toutefois accueilli un stagiaire du collégial. Au 31 mars, cinq postes étaient vacants.

Représentativité

Communautés culturelles	2/26	8 %
Personnes handicapées	0/26	0 %
Femmes	25/26	77 %

Le taux de représentativité des femmes au Conseil s'élève à 77 %, soit 20 femmes sur 26 employés. Le personnel se répartit comme suit :

Personnel d'encadrement	2/3	75 %
Personnel professionnel	8/13	62 %
Personnel technicien	3/3	100 %
Personnel de bureautique	7/7	100 %

Développement des ressources humaines

En 2004-2005, dans le cadre de son programme de développement des ressources humaines, le Conseil a investi 13 476 \$, ce qui représente un total de 196 heures consacrées à la formation, au perfectionnement et à diverses activités de développement.

Le Code d'éthique et de déontologie

En septembre 1999, le Conseil s'est doté d'un Code d'éthique et de déontologie. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en y apposant leur signature.

Ce Code définit des principes d'éthique selon lesquels les membres « sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public ». À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après-mandat.

Le Comité consultatif sur l'aide financière aux études s'est également doté d'un Code d'éthique et de déontologie. Bien que semblable à celui du Conseil dans ses grandes lignes, le code du CCAFE comporte de légères différences permettant de prendre en compte certaines de ses caractéristiques.

La protection des renseignements personnels

Durant toute l'année visée, le Conseil supérieur de l'éducation a porté une attention soutenue à la protection des renseignements personnels.

Un membre du personnel d'encadrement, désigné comme responsable du dossier pour l'organisme, siège au Comité de protection des renseignements personnels du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce Comité est responsable de l'application des recommandations de la Commission d'accès à l'information, de l'organisation d'activités de sensibilisation et de l'évaluation annuelle du niveau de protection des renseignements personnels.

Par l'intermédiaire de son représentant au Comité, le Conseil est partie prenante à la politique ministérielle et au plan d'action adoptés en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. En outre, le personnel est sensibilisé de façon constante à l'importance de la protection des renseignements personnels.

Par ailleurs, le Conseil a adopté en cours d'année une directive sur la réalisation des sondages qui a été présentée à la Commission d'accès à l'information. Cette directive vise à assurer la protection des renseignements personnels des répondants à des sondages faits par le Conseil.

La déclaration de services aux citoyens

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il n'a pas à produire une déclaration de services aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux sont accessibles au milieu de l'éducation, aux parents ou au grand public.

Les recommandations de la vérificatrice générale

Aucune recommandation de la vérificatrice générale ne concerne l'organisme.

5

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

5.1 Les membres du Conseil et de ses commissions

LES MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
<i>Proulx, Jean-Pierre</i>	Président du Conseil	2006
<i>Azdonz, Rachida</i>	Vice-doyenne, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2005
<i>Céré, Robert¹</i>	Chargé de cours, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	2005
<i>Côté, Édith</i>	Vice-doyenne aux études, professeure titulaire, Faculté des sciences infirmières, Université Laval	2005
<i>Couture, Marthe</i>	Directrice adjointe à la retraite, Centre de formation pour adultes Pearson, Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2004
<i>D'Arrisso, David</i>	Agent de recherche et de planification, Bureau de l'enseignement et des programmes, Université du Québec à Montréal	2005
<i>Deguisse, Fernand</i>	Consultant en éducation, Educaf	2006
<i>Dorais, Sophie²</i>	Conseillère pédagogique, Service de la recherche et du développement, Cégep@distance	2005
<i>Fortier, Louise Elaine</i>	Directrice adjointe, Académie Sainte-Marie, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2006
<i>Ibrahim, Amir³</i>	Directeur, Services administratifs et responsable de la sanction des études, Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2006
<i>Juanéda, Linda</i>	Directrice, école Terre-Soleil, Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	2005
<i>Lessard, Claude</i>	Professeur titulaire, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	2005
<i>Létourneau, Aline¹</i>	Directrice à la retraite, Centre d'éducation des adultes de Bellechasse, Commission scolaire de la Côte-du-Sud	2005
<i>Ménard, Denis</i>	Conseiller en développement organisationnel, éducatif et technologique	2005
<i>Ménard, Raymond¹</i>	Commissaire d'école, Commission scolaire au Cœur-des-Vallées. Conseiller, Municipalité de Plaisance	2005
<i>Robaire, Bernard</i>	Professeur, Département de pharmacologie, Faculté de médecine, Université McGill	2006
<i>Roy, Marie-Josée</i>	Enseignante, école secondaire de l'Aubier, Commission scolaire des Navigateurs	2006
<i>Sergerie, Pâquerette</i>	Présidente, Commission scolaire des Chic-Chocs	2005
<i>St-Pierre, Marc</i>	Directeur général adjoint, Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	2005
<i>Tanguay, Brigitte</i>	Consultante en services éducatifs	2005
<i>Toussaint, Michel</i>	Directeur général à la retraite, Cégep de La Pocatière	2005

MEMBRE ADJOINTE D'OFFICE

Germain, Marie-France Sous-ministre adjointe, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

SECRÉTAIRES CONJOINTES

De la Sablonnière, Louise⁴

Turcotte, Josée

* Au 31 mars 2005 | 1. Démission le 30 juin 2004. | 2. Démission le 15 septembre 2004. | 3. Nomination le 30 juin 2004 en remplacement de M. Pierre Harrison. | 4. Nomination le 10 mars 2005.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
Lessard, Claude¹	Président de la Commission, professeur titulaire, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	2005
Bellemare, Yvon	Directeur à la retraite, École institutionnelle Saint-Jacques et de la Jeune-Relève, Commission scolaire de l'Énergie	2005
Benoît, Nicole	Travailleuse autonome, Recherche et production	2005
Bergeron, Martine	Enseignante, Commission scolaire du Chemin-du-Roy	2006
Dagenais, Diane	Enseignante au primaire, conseillère pédagogique, École Cœur Soleil, Commission scolaire de Laval	2007
Faucher, Guy	Consultant et formateur en éducation, directeur des services éducatifs, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2006
Garant, Céline	Doyenne, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2007
Laflleur, France	Enseignante, école Victor-Thérien, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2007
Leduc, Louise	Directrice, Direction du primaire, Collège Bourget	2005
Légaré, Pierre	Psychologue, école Immaculée-Conception, Commission scolaire des Chênes	2005
Martel, Céline	Enseignante, Cégep de Sainte-Foy	2005
Piché, Madeleine	Directrice, école primaire Notre-Dame-du-Canada, Commission scolaire de la Capitale	2006
Pierre, Lude	Conseillère pédagogique, Commission scolaire de Montréal	2006
Tirelli, Mario	Directeur régional, Commission scolaire English-Montréal	2007

COORDONNATRICE

Mainville, Suzanne

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
Fortier, Louise Elaine¹	Présidente de la Commission, directrice adjointe, Académie Sainte-Marie, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2005
Bergeron, Claire	Enseignante, Commission scolaire Val-des-Cerfs	2007
Cannuel, Ronald	Directeur général, Commission scolaire Eastern Townships	2005
Desaulniers, Marie-Paule	Professeure, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Trois-Rivières	2006
Deschênes, André	Consultant en éducation	2005
DesRuisseaux, Lucie	Enseignante 4 ^e et 5 ^e secondaire, école secondaire Saint-Luc, Commission scolaire de Montréal	2007
Fortin, Marthe	Directrice, Académie Les Estacades, Commission scolaire du Chemin-du-Roy	2006
Gravel, Michel	Directeur général, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2006
Lachance, Pierre	Animateur RECIT, conseiller pédagogique, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	2005
Lalande, Lucie	Directrice de regroupement, Commission scolaire de Montréal	2007
Plante, Christian	Premier vice-président, Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud	2006
Simard, Joane	Technicienne en laboratoire, Pharmacie Normand Picard	2005
Tremblay, Bruno	Conseiller d'orientation, aide pédagogique, Cégep de Limoilou	2005
Vézina, Alain	Directeur, école l'Horizon, Commission scolaire des Affluents	2007

COORDONNATRICE

Richard, Francine

* Au 31 mars 2005 | 1. M. Robert Céré a assumé la présidence de la CEP et de la CES jusqu'à la date de sa démission le 30 juin 2004.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
Toussaint, Michel	Président de la Commission, directeur général à la retraite, Cégep de La Pocatière	2005
Allard, Chantal	Conseillère pédagogique, Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	2006
Beauchesne, André	Vice-doyen à l'enseignement et à l'innovation pédagogique, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2007
Boulais, Marcel	Enseignant, Sciences humaines, Cégep de Jonquière	2007
Dussault, Marie-France	Enseignante, Techniques de bureautique, Collège François- Xavier-Garneau	2006
Fauteux-Lefebvre, Clémence	Étudiante, Université d'Ottawa	2005
Genest, Raymond	Directeur des études, Collège de Sherbrooke	2006
Larue, Caroline	Enseignante, Soins infirmiers, Cégep du Vieux Montréal	2005
Lavoie, Carole	Directrice des études, Cégep de Sainte-Foy	2005
Lavoie, Jean-Luc	Aide pédagogique individuel, conseiller d'orientation, Collège Gérald-Godin	2006
Lemay, Denyse	Adjointe à la direction des études et des services aux étudiants, Collège de Bois-de-Boulogne	2007
Pelletier, Danièle	Conseillère pédagogique, Collège de Rosemont	2006
Pilote, André	Enseignant, Lettres, Cégep Lévis-Lauzon	2007
René, Réjean	Directeur des études, Cégep de Victoriaville	2005

COORDONNATEUR

Roy, Michel-André

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
Côté, Édith	Présidente de la Commission, vice-doyenne aux études, professeure titulaire, Faculté des sciences infirmières, Université Laval	2005
Adam, Sébastien	Étudiant, Département de psychologie, Université de Montréal	2006
Beaudoin, Michèle	Adjointe à la gestion, Modulaire-Décanat des études, Université du Québec en Outaouais	2006
Bédard, Claude	Doyen à la recherche et au transfert technologique, École de technologie supérieure	2005
Ben Hassel, Farid	Professeur titulaire, Département d'économie et de gestion, Université du Québec à Rimouski	2007
Bouchard, Michel A.	Directeur général, Secrétariat francophone de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts, professeur titulaire, Géologie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal	2005
Bouroche, Myriam	Directrice, Laboratoires universitaires Bell	2006
Charland, Patrick	Agent de recherche, étudiant au doctorat, Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, Université du Québec à Montréal	2005
Demers, Bernard	Directeur général, Cégep de Granby-Haute-Yamaska	2005
Hamel, Thérèse	Professeure, Département des fondements et pratiques en éducation, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval	2006
Jandl, Serge	Professeur titulaire, Département de physique, Université de Sherbrooke	2007
Langevin, Louise	Professeure, Département d'éducation et de pédagogie, Université du Québec à Montréal	2006
Quaroni, Enrica	Vice-doyenne aux affaires étudiantes, Université McGill	2006
Vaillancourt, Jean	Doyen de la recherche, Université du Québec en Outaouais	2005

COORDONNATRICE

Picard, France

* Au 31 mars 2005

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
Ménard, Denis	Président de la Commission, conseiller en développement organisationnel, éducatif et technologique	2005
Beaulieu, Marie-Andrée	Enseignante, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2006
Bilodeau, France	Directrice du développement des marchés, Télé-université	2005
Caron, Martin¹	Coordonnateur de programmes, Direction de la formation continue, Collège François-Xavier-Garneau	2005
Dubeau, Chantal²	Directrice, Direction de la formation professionnelle, Commission de la construction du Québec	2006
Gallienne, Hilda	Directrice, Centre d'éducation des adultes, Commission scolaire des Sommets	2006
Grenon, Maryse	Directrice, Service de la formation continue, Collège d'Alma	2007
Labbé, Diane	Directrice des services éducatifs complémentaires, Commission scolaire Central Québec	2006
Paquet, Pierre	Secrétaire, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2006
Petitclerc, Gilles	Directeur général adjoint, Services administratifs, Commission scolaire de Montréal	2005
Picard, Alain³	Vice-président, Ressources humaines, Métro inc.	2006
Robitaille, Martin	Professeur, Département de travail social, Université du Québec en Outaouais	2005
Roy, Marie	Conseillère syndicale à la recherche, Service des relations du travail, Confédération des syndicats nationaux	2004
Thériault, Michel	Conseiller pédagogique, Collège Montmorency	2007
Vallée, Bernard	Coordonnateur de la recherche et des programmes éducatifs, Collectif d'animation urbaine, L'Autre Montréal	2005

COORDONNATRICE

Gobeil, Isabelle

* Au 31 mars 2005 | 1. Nomination le 16 avril 2004 en remplacement de René Morin. | 2. Nomination le 24 septembre 2004 en remplacement de Alain Picard. | 3. Démission le 9 septembre 2004.

5.2 Les membres du Comité du rapport annuel

LES MEMBRES DU COMITÉ DU RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Nom	Fonction*
<i>Doray, Pierre</i>	Président du Comité, membre de la Commission de l'éducation des adultes, professeur, Sociologie, CIRST, UQAM
<i>Bellemare, Yvon</i>	Membre de la Commission de l'enseignement primaire, directeur à la retraite, École institutionnelle Saint-Jacques et de la Jeune-Relève, Commission scolaire de l'Énergie
<i>Chapdelaine, Laurent</i>	Responsable des mesures en emploi, Emploi-Québec
<i>Cousineau, Lucie</i>	Membre de la Commission de l'enseignement collégial, directrice, École nationale d'aérotechnique, Collège Édouard Montpetit
<i>Girard, Claude</i>	Membre de la Commission de l'enseignement secondaire jusqu'en août 2003, ex-directeur adjoint d'école primaire, Commission scolaire des Premières-Seigneuries
<i>Mathieu, Jocelyne</i>	Membre de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, professeure titulaire, Ethnologie, présidente de la Commission des études, Université Laval

COORDONNATEUR

Arena, Francesco

* Au 31 mars 2005

LES MEMBRES DU COMITÉ DU RAPPORT ANNUEL 2004-2005

Nom	Fonction*
<i>D'Arrisso, David</i>	Président du Comité, membre du Conseil, étudiant au doctorat en éducation, Université de Montréal
<i>Bellemare, Yvon</i>	Membre de la Commission de l'enseignement primaire, directeur à la retraite, École institutionnelle Saint-Jacques et de la Jeune-Relève, Commission scolaire de l'Énergie
<i>Bilodeau, France</i>	Membre de la Commission de l'éducation des adultes, directrice du développement des marchés, Télé-université
<i>Girard, Claude</i>	Membre de la Commission de l'enseignement secondaire jusqu'en août 2005, ex-directeur adjoint d'école primaire, Commission scolaire des Premières-Seigneuries
<i>Hamel, Thérèse</i>	Membre de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, vice-doyenne au développement, Faculté des études supérieures, Université Laval
<i>Lessard, Claude</i>	Membre du Conseil, professeur titulaire, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal
<i>St-Pierre, Lise</i>	Professeure, Faculté d'éducation, secteur Performa, Université de Sherbrooke

COORDONNATEUR

Lehoux, Jean-François

* Au 31 mars 2005

5.3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

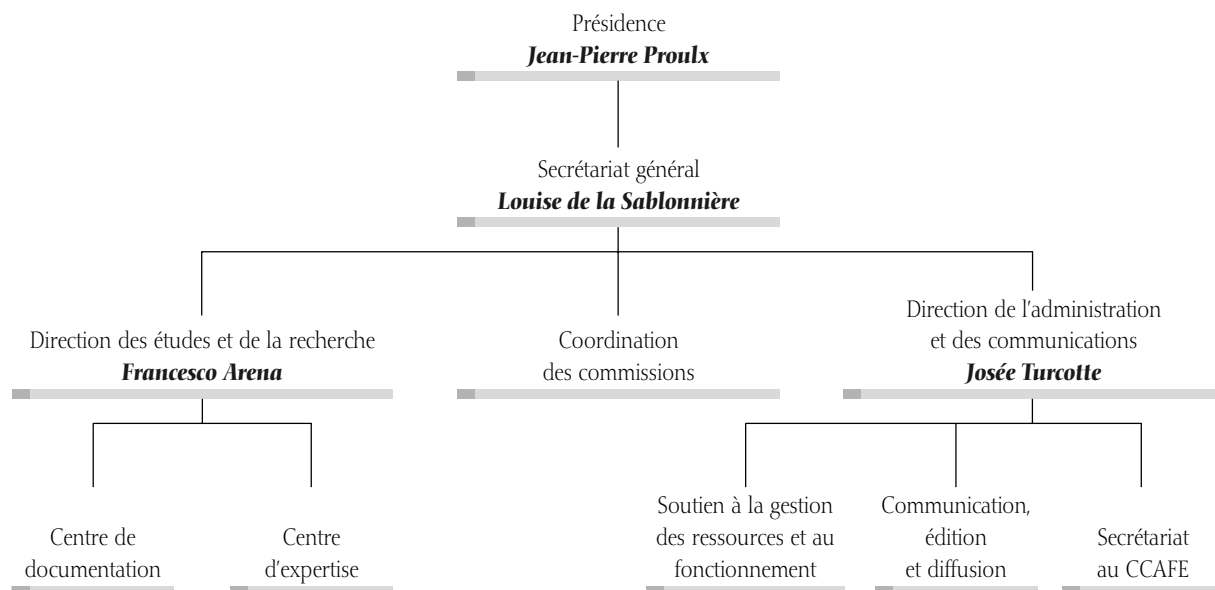
Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
Stymest, Judith	Présidente du Comité, directrice, Service de l'aide financière et de l'accueil des étudiants étrangers, Université McGill	2005
Aubin, André-Sébastien	Étudiant au 2 ^e cycle, Développement de génie électrique et informatique, Université de Sherbrooke	2006
Badaroudine, Soucila	Responsable, Service d'aide financière, Université de Sherbrooke	2008
Bernard, Denise	Coordonnatrice, Service de la formation professionnelle, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	2006
Bissonnette, Claude	Directeur, Affaires étudiantes et communications, Cégep de Sainte-Foy	2006
Fréchette, Guy	Comptable agréé, vice-président et associé directeur du Québec, Ernst & Young Canada	2008
Jasmin, Simon	Étudiant au doctorat, École Polytechnique de Montréal, Département de génie mécanique, Campus de l'Université de Montréal	2006
Karim, Farouk	Étudiant au 1 ^{er} cycle, Université du Québec à Montréal	2006
Martin, Robert	Étudiant, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2003
Provencher, Claude	Sous-ministre adjoint, Aide financière aux études, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	2005
Rochefort, Luc	Analyste, Politiques et réglementation, budget, crédit, endettement, produits et services financiers, Union des consommateurs	2007
Voisine, France	Enseignant, Cégep de Saint-Félicien	2008

SECRÉTAIRE

Vigneau, Paul

* Au 31 mars 2005

5.4 Le secrétariat



M^{me} Claire Prévost-Fournier était secrétaire générale jusqu'en décembre 2004.

5.5 Les ressources financières

BUDGET ET DÉPENSES EN MILLIERS DE DOLLARS
ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 2005
PROGRAMME 01 – ADMINISTRATION ET CONSULTATION
ÉLÉMENT 07 – CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Supercatégories/catégories de dépenses	Crédits votés	Budget modifié	Dépenses
Fonctionnement – Rémunération			
01 Traitements	1 678,8	1 678,8	1 546,4
02 Autres rémunérations	0,0	0,0	10,4
Sous-total	1 678,8	1 678,8	1 560,4
Fonctionnement – Autres dépenses			
03 Communications	190,0	204,7	180,8
04 Services professionnels	401,6	401,4	413,2
05 Entretien et réparations	5,0	5,0	4,0
06 Loyer	8,0	8,0	7,7
07 Fournitures	16,0	16,0	16,0
08 Équipement	15,0	15,0	28,6
11 Autres dépenses	0,2	0,2	0,0
Sous-total	635,8	650,3	650,3
Amortissement			
67 Équipement informatique et bureautique	23,3	24,0	24,0
Sous-total	23,3	24,0	24,0
TOTAL BUDGET DE DÉPENSES	2 337,9	2 353,1	2 234,7
Immobilisations			
08 Équipement	10,0	10,0	10,0
Sous-total	10,0	10,0	10,0
TOTAL BUDGET DE DÉPENSES ET D'IMMOBILISATIONS	2 347,9	2 363,1	2 244,7

Annexes

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998³), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du Conseil supérieur de l'éducation.
2. Sont considérés administrateurs publics : le ou la titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement et les membres des commissions nommés par le Conseil. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique aux membres du Conseil et aux membres des commissions.

Principes d'éthique

3. Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discretion

5. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

2. Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

7. Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

9. Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
10. Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

11. Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.
14. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. Le ou la titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
16. Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Exclusivité de service

17. Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.
18. Le ou la titulaire de la présidence du Conseil peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

Après-mandat

19. Il est interdit aux membres de divulguer, après avoir terminé leur mandat, une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

20. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
21. Le ou la titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
22. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
23. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
24. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
25. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

**FORMULAIRE INDIQUANT LA CONNAISSANCE
DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE**

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et
de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées)

Signature

Date

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998³), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.
2. Sont administrateurs publics les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études nommés par le gouvernement : le ou la titulaire de la présidence et les autres membres. Le Code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du Comité.

Principes d'éthique

3. Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à l'accessibilité financière aux études, et pour s'acquitter des responsabilités attribuées au Comité par la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (article 23.1). À ce titre, les membres du Comité sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

3. Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Règles de déontologie

Discrétion

5. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.

Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Comité le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Comité ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Comité.

Neutralité

7. Les membres du Comité doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Comité, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

9. Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique électorale.
10. Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

11. Les membres du Comité doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Comité ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Comité.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Comité dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du ou de la titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle il ou elle a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Comité ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. Le ou la titulaire de la présidence, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
16. Tout autre membre du Comité qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Comité doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Comité et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Après-mandat

17. Il est interdit aux membres du Comité, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Comité ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

18. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
19. Le ou la titulaire de la présidence du Comité est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il ou elle doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
20. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
21. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
22. Sur conclusion que le membre du Comité a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
23. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

N. B. : Ce document remplace le Code d'éthique et de déontologie adopté à la deuxième réunion du Comité, le 19 avril 2000.

**FORMULAIRE INDIQUANT LA CONNAISSANCE
DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE**

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Date

Nom (en lettres moulées)

Signature

